



# Mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (AC 131)

APPEL 2025

CONSEILS à la Candidature – Session EES débutants

+ ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

+ **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

+ ÉDUCATION DES ADULTES

+ ENSEIGNEMENT ET FORMATION  
PROFESSIONNELS

Mise à jour au 13/04/2026



UNION EUROPÉENNE



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Erasmus+  
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

**Les informations contenues dans cette présentation sont à jour du 16/01/2025.**

Dans tous les cas, seules prévalent les informations contenues dans le Guide du programme version 2025 : <https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>

# SOMMAIRE

● Action Clé 131 : Les fondamentaux

● AC 131 : les financements

● Candidature

● Ressources



# SOMMAIRE

**Action Clé 131 : Les fondamentaux**

AC 131 : les financements

Candidature

Ressources

## Fiche technique de l'AC131



[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)

**Définition :** demande de financement pour les EES ayant obtenu la Charte ECHE et pour les consortia d'établissements français (AC130)

**Pour qui ?** Etudiants et personnels des EES

**Pour faire quoi ?** Des mobilités :

- Etudes, stages, combiner les deux pour les étudiants
- Formation, enseignement, combiner les deux pour les personnels
- Programmes intensifs hybrides pour tous les participants
- Invitation d'expert étranger pour enseigner

**Pour aller où ?** Dans un des pays du programme ou dans le reste du monde (20%)

**Comment ?** Faire une demande de financement *via* le formulaire AC131

**Durée ?** Convention de subvention de 26 mois

**Typologie :** action décentralisée gérée par l'Agence Erasmus+ France



La convention de subvention conclue entre l'Agence Erasmus+ nationale et votre établissement dure 26 mois. Cela signifie que vous avez 26 mois pour utiliser la subvention qui vous est accordée.

# Formats de mobilité étudiante dans l'AC131

Activité de mobilité	Mobilité étudiante	
	Etude	Stage
Durée	Longue (2 à 12 mois)	Longue (2 à 12 mois)
	<b>Courte (5 à 30 jours)*</b>	<b>Courte (5 à 30 jours)*</b>
Organisme d'accueil	Etablissement d'enseignement supérieur (charté ECHE)	Organisation publique ou privée active sur le marché du travail et/ou dans les domaines de l'éducation, formation, jeunesse, sport, recherche et innovation

\*Activités virtuelles obligatoires en complément de la mobilité physique de courte durée = **mobilité hybride**

- 12 mois maximum de mobilité physique par cycle d'études (indépendamment du type et du nombre de mobilités)
- Possible dès la première année (étude et stage)

Les activités de mobilité des étudiants peuvent être entreprises indépendamment de la filière et du cycle d'études (cycle court, Licence, Master ou Doctorat). Pour garantir des activités de mobilité de haute qualité dont les étudiants pourront retirer le plus de bénéfices possible, l'activité doit être compatible avec les besoins des étudiants en matière d'apprentissage et de développement personnel liés à leur cursus.

Les étudiants peuvent mener les activités décrites ci-dessous :

- une **période d'études** à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire. Cette période d'études à l'étranger doit faire partie intégrante du programme d'études suivi par l'étudiant en vue de l'obtention d'un diplôme de n'importe quel cycle d'études. Une période d'études à l'étranger peut également inclure une période de stage. Ce genre de séjour hybride crée des synergies entre les expériences académique et professionnelle à l'étranger. En ce qui concerne le volume de travail, dans les pays membres de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), une année académique d'études à temps plein correspond généralement à un total de 60 crédits ECTS (ou unités d'enseignement équivalentes dans les pays non membres de l'EEES). Pour les périodes de mobilité inférieures à une année d'enseignement complète, il est recommandé d'ajuster proportionnellement les unités d'enseignement figurant dans l'accord d'apprentissage.
- un **stage** à l'étranger dans une entreprise, un institut de recherche, un laboratoire, une organisation ou tout autre lieu de travail pertinent. Les stages à l'étranger permettent de bénéficier d'un soutien s'ils sont effectués pendant les études, indépendamment du cycle d'études concerné. Il en va de même pour les périodes d'assistantat dans l'enseignement effectuées par des enseignants en cours de formation, ainsi que pour les périodes d'assistantat dans le domaine de la recherche effectuées par des étudiants et des doctorants dans tout centre de recherche pertinent. Il convient d'intégrer le plus souvent possible les stages au programme d'études de l'étudiant. En ce qui concerne le volume de travail, les participants doivent, en principe, être inscrits à temps plein, sur la base du temps de travail de leur organisation d'accueil.

La mobilité hybride est développée dans la partie suivante.

## Précisions :

- Il y a un « vide » pour des séjours entre 1 mois (à partir du 31<sup>ème</sup> jour) et 2 mois (jusqu'au 59<sup>ème</sup> jour). Pour ces durées de mobilité, aucun financement n'est prévu avec Erasmus+.
- Règle financière : un même étudiant peut partir plusieurs fois avec un financement Erasmus+ pendant le même cycle d'études (Licence – Master – Doctorat) A CONDITION de ne pas dépasser 12 mois de mobilité Erasmus+ par cycle.
- Un étudiant peut partir avec Erasmus dès sa 1<sup>ère</sup> année d'études.
- Les bourses de mobilité sortante Erasmus+ sont ouvertes à tous les étudiants, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle continue préparant un diplôme de niveau 5, 6, 7 et 8 du cadre national des certifications (European Qualifications Framework EQF) délivré au nom de, ou reconnu par, l'État A

CONDITION que leur établissement dispose de la Charte ECHE.  
(A NOTER les diplômes, formations et titres qui sont simplement enregistré au RNCP ne sont pas éligibles sur le secteur de l'enseignement supérieur)

**Informations complémentaires :**

- Toutes les mobilités d'études (étudiantes) et d'enseignement (de personnels) effectuées dans le cadre de l'AC1 doivent être encadrées par un **accord interinstitutionnel entre l'établissement français et l'autre établissement** (situé dans un pays du programme ou bien dans un pays tiers non associé). Cet accord interinstitutionnel doit préexister aux dites mobilités. Les modèles d'accord interinstitutionnel (que ce soit entre 2 pays membres du programme Erasmus+ OU que ce soit entre 1 pays membre du programme et 1 pays tiers non associé) sont disponibles ici :

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/inter-institutional-agreement>

- Dans le cadre d'une mobilité d'études, l'établissement d'accueil doit avoir obtenu la Charte ECHE s'il se trouve dans un pays programme. En revanche, il n'est pas demandé aux établissements d'enseignement supérieur des pays tiers non associés d'obtenir la Charte ECHE ; toutefois, ils doivent adhérer aux principes de celle-ci.

# Formats de mobilité de personnels dans l'AC131

Mobilité de personnels		
Activité de mobilité	Formation	Enseignement
Qui ?	Tous les personnels (enseignants, administratifs, techniques)	Personnels enseignants, experts invités
Durée	2 à 60 jours* (hors voyage) <i>(5 jours minimum si mobilité vers pays tiers non associés)</i>	2 à 60 jours* (hors voyage) <i>(5 jours minimum si mobilité vers pays tiers non associés)</i>
Organisme d'accueil	Etablissement d'enseignement supérieur, organisation publique ou privée active sur le marché du travail et/ou dans les domaines de l'éducation, formation, jeunesse, sport, recherche et innovation	Etablissement d'enseignement supérieur (charté ECHE)

\*Mobilité hybride possible

→ **Mobilité d'enseignement** 8h minimum par semaine (réduit à 4h si combinée à une mobilité de formation)

→ **Personnels d'entreprises invités à enseigner** 1 jour minimum - pas de minimum d'heures d'enseignement requis.

## POUR MIEUX COMPRENDRE :

1- Lorsqu'on parle de mobilité des personnels de l'enseignement supérieur, on parle des **enseignants** mais aussi des personnels **administratifs**, des personnels **techniques**, des personnels **de direction**. On parle aussi **d'experts étrangers invités à enseigner** dans l'établissement.

2- Tous les personnels peuvent effectuer une mobilité de formation ; les enseignants et personnels d'entreprises invités peuvent également effectuer une mobilité d'enseignement ou une mobilité combinée (enseignement et formation lors d'un même déplacement). Les mobilités des personnels sont également éligibles sous un format hybride, i.e. comprenant une partie de l'activité à distance sous format virtuel.

3- La **durée des mobilités est de 2 à 60 jours**. **Exception** est faite pour les **personnels d'entreprise invités à enseigner**, pour qui la durée minimale d'enseignement peut être de **1 jour**.

4- Vous trouverez les détails relatifs au **nombre d'heures d'enseignement en période de mobilité** dans le Guide du programme sachant que la règle de base est la suivante : 8h d'enseignement minimum par semaine en mobilité, réduit à 4h lorsque l'activité d'enseignement est combinée à une activité de formation.

A noter que la règle ne s'applique pas aux personnels d'entreprises pour qui il n'y a pas de minimum d'heures d'enseignement requis mais cela ne signifie pas 0. Cette mobilité doit prévoir une activité d'enseignement.

### 5- Précision pour la mobilité de formation :

Attention à ce qu'on entend par mobilité de formation (erreur communément faite) : faire une mobilité pour aller chercher des partenaires/développer son réseau de partenaires n'est pas éligible ; assister à une conférence à l'étranger n'est pas éligible. On est sur de la formation *stricto sensu*, qui devra être reconnue comme telle par l'institution d'origine (dans la carrière professionnelle / l'évaluation / le bilan). Par exemple, il est possible d'aller chez un partenaire et de se confronter à ses pratiques pour monter en compétence = *jobshadowing*.

### 6- Informations complémentaires :

- Toutes les mobilités d'études (étudiantes) et d'enseignement (de personnels) effectuées dans le cadre de l'AC131 doivent être encadrées par un **accord interinstitutionnel entre l'établissement français et l'autre établissement** (situé dans un pays du programme ou bien dans un pays tiers non associé). Cet accord interinstitutionnel doit préexister aux dites mobilités. Les modèles d'accord interinstitutionnel (que ce soit entre 2 pays membres du programme Erasmus + OU que ce soit entre 1 pays membre du programme et 1 pays tiers non associé) sont disponibles ici : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/inter-institutional-agreement>

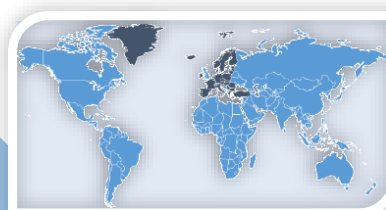
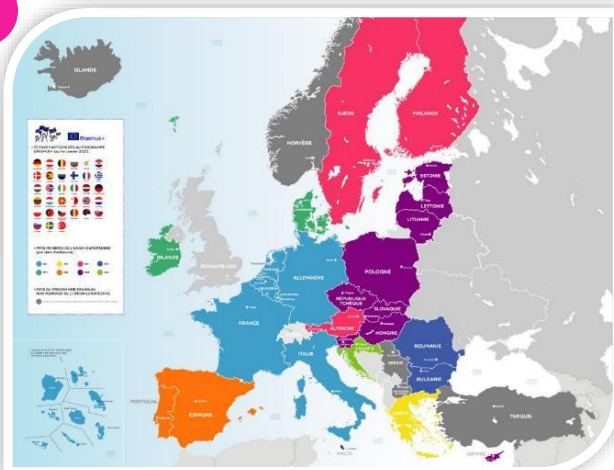
- Dans le cadre d'une mobilité d'enseignement, l'établissement d'accueil doit avoir obtenu la Charte ECHE s'il se trouve dans un pays programme. En revanche, il n'est pas demandé aux établissements d'enseignement

celle-ci.

## Les pays de destination : 2 catégories

### Pays du programme

27 Etats membres de l'UE  
+  
6 pays tiers associés  
(Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord,  
Norvège, Serbie, Turquie)



### Pays tiers non associés

Point de vocabulaire : dans Erasmus+ 2021-2027, nous parlerons de « **pays tiers** » pour désigner tout Etat dans le monde qui n'est pas un des 27 Etats membres de l'Union Européenne.

Dans Erasmus+, les pays sont classés en 2 catégories :

1/ **Les pays participants au programme** (= éligibles à l'ensemble des actions de Erasmus+).

Ils sont actuellement 33 :

- **27 Etats membres** de l'Union Européenne incluant les Régions ultrapériphériques et Territoires Outre Mer (RUP/TOM)
- **6 pays tiers associés** : Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Turquie, Serbie

2/ **Les pays tiers non associés**: il s'agit du reste du monde. Ces pays sont répartis en 14 régions. Seulement certaines actions du programme sont ouvertes à ces pays.

## Répartition des pays du programme en 3 Groupes depuis 2024

<p><b>Groupe 1</b> Pays où le coût de la vie est plus élevé</p>	<p>Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède +Pays tiers non associés au programme de la région 14</p> <p><b>Pays intégrant le Groupe 1 depuis 2024</b> : Allemagne, Autriche, Belgique, <b>FRANCE</b>, Italie, Pays-Bas + Pays tiers non associés de la région 13</p>
<p><b>Groupe 2</b> Pays où le coût de la vie est moyen</p>	<p>Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Portugal</p> <p><b>Pays intégrant le Groupe 2 depuis 2024</b> : Estonie, Lettonie, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie</p>
<p><b>Groupe 3</b> Pays où le coût de la vie est plus faible</p>	<p>Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie</p>

Les 33 pays du programmes sont répartis en 3 groupes selon le coût de la vie.

Depuis 2024, la France est placée dans le groupe 1. Cette répartition déterminera le montant des taux de bourse pour les étudiants et pour le personnel.

NB pour les EES des RUP-PTOM, cette répartition n'a pas d'incidence sur les taux de bourse étudiante étant donnée qu'ils bénéficient d'un taux fixe.


Régions	Pays
<b>Balkans occidentaux</b> (région 1)	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
<b>Voisinage oriental</b> (région 2)	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international
<b>Pays du sud de la Méditerranée</b> (région 3)	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
<b>Fédération de Russie</b> (région 4)	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
<b>Asie</b> (Région 5)	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan
<b>Asie centrale</b> (Région 6)	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
<b>Moyen-Orient</b> (Région 7)	Iran, Iraq, Yémen Pays à revenu élevé: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar
<b>Pacifique</b> (Région 8)	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Pays à revenu élevé: Australie, Nouvelle-Zélande
<b>Afrique subsaharienne</b> (Région 9)	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
<b>Amérique latine</b> (Région 10)	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela
<b>Caraïbes</b> (Région 11)	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
<b>États-Unis et Canada</b> (Région 12)	États-Unis d'Amérique, Canada
<b>Région 13</b>	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
<b>Région 14</b>	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse

Les pays tiers non associés sont répartis en 14 régions selon la politique extérieure de l'Union européenne.

Attention Dans le cadre de l'Action Clé 1 les mobilités vers la Région 4 et la Biélorussie ne sont autorisées que pour les mobilités étudiantes en provenance de ces pays. AUCUNE mobilité sortante possible Pour les autres actions du programme des restrictions s'applique également pour ces pays.



## FOCUS SUR LA MOBILITE HYBRIDE

 [agence.erasmusplus.fr](https://agence.erasmusplus.fr)



# Focus mobilités hybrides

Qu'entend-on par « hybride » ? Une mobilité mêlant séjour physique à l'étranger et activités virtuelles.

## La mobilité hybride

### Pour faire quoi ?

Une mobilité **individuelle** en format hybride quel que soit le type de mobilités (études, stage, enseignement, formation).

### Pour qui ?

Pour tous, étudiants et personnels !

### Comment ?

Composante virtuelle **avant ou après** la mobilité physique

Pas de durée minimale pour les activités virtuelles, mais elles doivent représenter une **plus-value à la mobilité**

Format hybride **obligatoire pour les mobilités étudiante de courte durée**, optionnel pour les mobilités longues

Mobilité Hybride pour les **étudiants minimum 3 ECTS**

### Exemples d'activités virtuelles

- Suivi de cours en ligne (mobilité d'études)
- Travaux de groupe à distance (mobilité d'études)
- Appropriation de l'environnement de travail – lecture de documents, réunions d'équipe, premières productions (mobilité de stage)
- Finalisation de la mission – produits, documents, supports informatiques, réunions d'équipe (mobilité de stage)

### Programme intensif hybride (PIH)

- Programme de formation court au format hybride
- 1 période physique 5 à 30 jours + composante(s) virtuelle(s)
- Développé par au moins 3 EES de 3 pays programme
- Pour un groupe de participants (étudiants ou personnels) minimum 10 en mobilité

Les mobilités de l'Action-clé 1 peuvent inclure des activités virtuelles avant ou après la mobilité physique. On parle dans ce cas de « **mobilité hybride** ».

Il est attendu de la composante virtuelle qu'elle :

- Complète le programme d'études
- Renforce les activités menées au cours de la mobilité physique
- Prévoit une interaction significative avec les membres de l'équipe du lieu de stage
- Apporte une plus-value pédagogique

Le format hybride est obligatoire pour les mobilités étudiantes de courte durée (5 à 30 jours physiquement à l'étranger). Aucun critère d'éligibilité n'a été fixé concernant la durée de la composante virtuelle, mais la combinaison des composantes physique et virtuelle doit permettre aux étudiants d'obtenir au moins 3 crédits ECTS (ou équivalents). Pour rappel, 1 crédit ECTS = 25 à 30 heures de charges de travail.

Le format hybride est optionnel pour les mobilités étudiantes longues ainsi que pour les mobilités de personnel. Dans ce cas, la composante virtuelle s'ajoute à la durée minimale de mobilité physique requise par le programme.

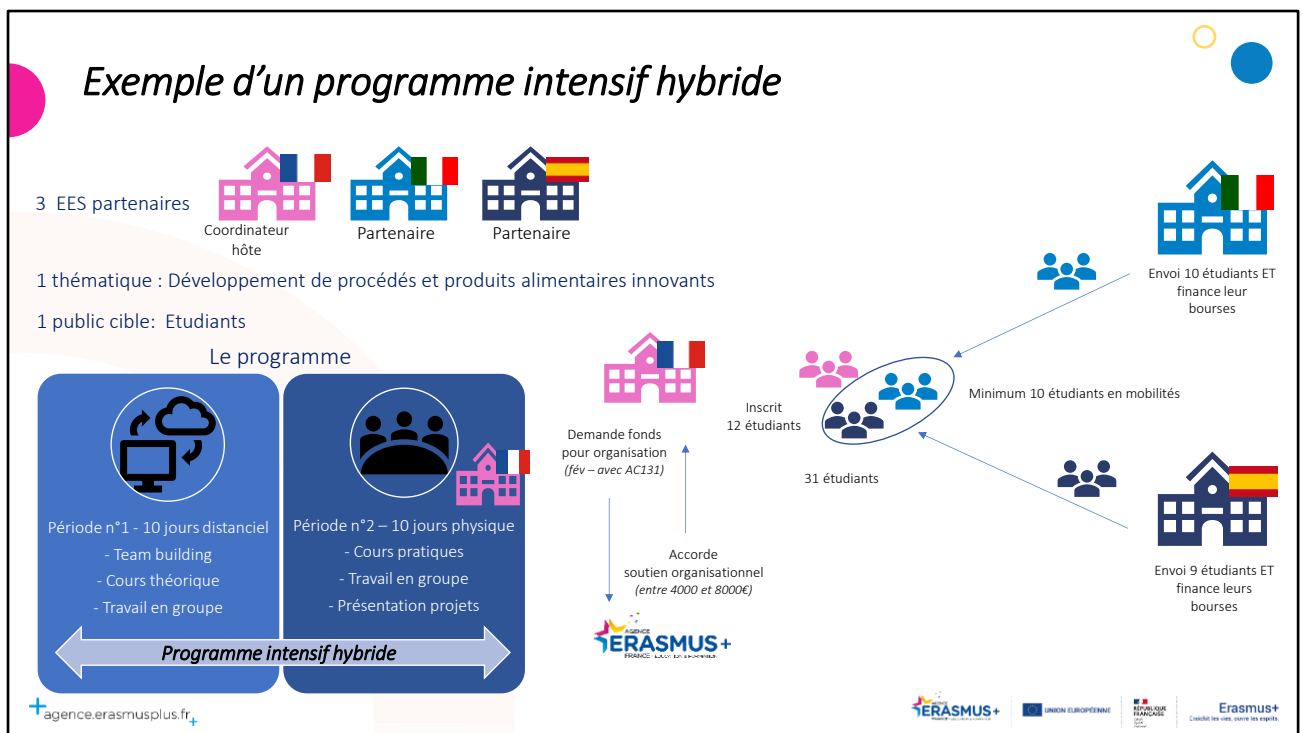
Le Programme Intensif Hybride (PIH) est un autre format de mobilité hybride. Un Programme Intensif Hybride est un programme court et intensif qui utilise des méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes, telle que la coopération en ligne.

Le programme intensif devrait offrir une valeur ajoutée par rapport aux cours ou aux formations déjà proposés par les EES participants ; ils peuvent par ailleurs être pluriannuels.

Les détails de l'éligibilités des PIH/BIP sont à consulter dans le Guide du programme Erasmus+ 2025 Version française aux p. 78/79 : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>

La Commission européenne a également publié un Guide spécifiquement dédié à la mise en œuvre des mobilités hybrides de l'AC131. Ce guide n'est disponible qu'en anglais. Vous pouvez le retrouver ici : [https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/blended\\_mobility\\_guidance\\_paper\\_july\\_2022\\_16662\\_12720.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/blended_mobility_guidance_paper_july_2022_16662_12720.pdf)

## Exemple d'un programme intensif hybride



Dans cet exemple, 3 EES issus de 3 pays (France, Italie, Espagne) décident de monter ensemble un PIH.

L'EES français est désigné comme le coordinateur et l'hôte de ce PIH.

En principe, ces deux rôles sont portés par le même EES, mais il est possible de les dissocier.

- Le coordinateur est l'EES qui émet une demande de financement PIH lors de sa candidature à l'AC131 ; pour rappel, cette demande de financement correspond à l'organisation du PIH. C'est donc une enveloppe de soutien organisationnel spécifiquement fléché sur le PIH qui est attribué au coordinateur.
- L'hôte est l'EES qui accueillera les participants lors de la mobilité physique.

Les 3 EES vont, ensemble, monter ce programme de formation courte, sur une thématique de leur choix.

Ce programme peut s'adresser aussi bien aux étudiants qu'aux personnels. Dans cet exemple, le public-cible est étudiant.

Ici, le PIH est divisé en 2 périodes : la première en distanciel et la seconde en physique. Mais les EES sont libres de dérouler leur PIH différemment.

Pour rappel, il n'y a pas de durée minimale et maximale pour les activités en distanciel.

En revanche, la mobilité physique doit durer 5 à 30 jours.

Concernant la gestion financière du PIH :

- Comme indiqué précédemment, c'est l'EES coordinateur qui fait une demande de financement pour l'organisation du PIH. Cette demande se fait au sein de la candidature AC131. Le montant accordé est calculé comme suit :  $400\text{€} \times \text{participant au PIH}$ , à raison de 10 participants minimum et 20 participants maximum. Le soutien organisationnel attribué peut donc aller de 4000€ à 8000€.
- Lors de la mobilité physique, chaque EES d'envoi finance le déplacement de ses apprenants (étudiants ou personnels) sur sa propre subvention AC131. Ces demandes de mobilité sont à inclure dans les demandes de mobilité étudiante ou de personnel.
- Les apprenants de l'EES hôte qui participent au PIH ne sont pas comptabilisés dans les effectifs minimum et maximum des participants. Par ailleurs, il est possible de dépasser le nombre maximal de participants mais les effectifs au-delà de 20 participants ne permettront pas d'obtenir un soutien organisationnel au titre du PIH. Ces participants supplémentaires peuvent provenir des EES partenaires du PIH mais également d'autres EES.

Information supplémentaire : dans l'hypothèse d'un PIH accordé à un consortium AC130, le coordinateur et/ou l'hôte doivent être l'un des EES membres du consortium.

# SOMMAIRE

Action Clé 131 : Les fondamentaux

**AC 131 : les financements**

Candidature

Ressources



# Résumé de la subvention Erasmus+

## Résumé de la subvention du projet

Les activités indicatives suivantes seront mises en œuvre par le bénéficiaire, dans le respect des principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur.

Poste budgétaire	Nombre de participants	Nombre de programmes	Subvention
Subvention pour la mobilité	403		702 765,00 €
Contribution à l'organisation du projet	403		109 690,00 €
Contribution à l'organisation des programmes intensifs hybrides		4	28 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>840 455,00 €</b>

Votre subvention Erasmus+ se composera de 2 à 3 lignes.

1/ Le montant de la subvention pour la mobilité = le montant global des contributions aux frais de séjour et frais de voyage des apprenants. C'est cette ligne budgétaire qui vous permettra de financer les allocations/bourses pour vos étudiants et vos personnels.

Vous avez donc le détail des mobilités pour :

- les étudiants à des fins de stage et d'étude ;
- les personnels à des fins d'enseignement et de formation

2/ La contribution à l'organisation du projet AC131 (aussi appelé « OS » pour « *Organisational support* »). Cette ligne budgétaire reste au bénéfice de l'établissement et a vocation à financer toutes les activités utiles à l'organisation des mobilités de vos étudiants et personnels. Une liste non-exhaustive de ces activités est donnée en page 71 du Guide du programme 2025 (et reproduite dans la slide suivante) : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>

3/ La contribution à l'organisation des programmes intensifs hybrides, si vous en avez fait la demande et obtenu.

# 1- SUBVENTION POUR LA MOBILITE

## Contribution aux frais de séjour et de voyage

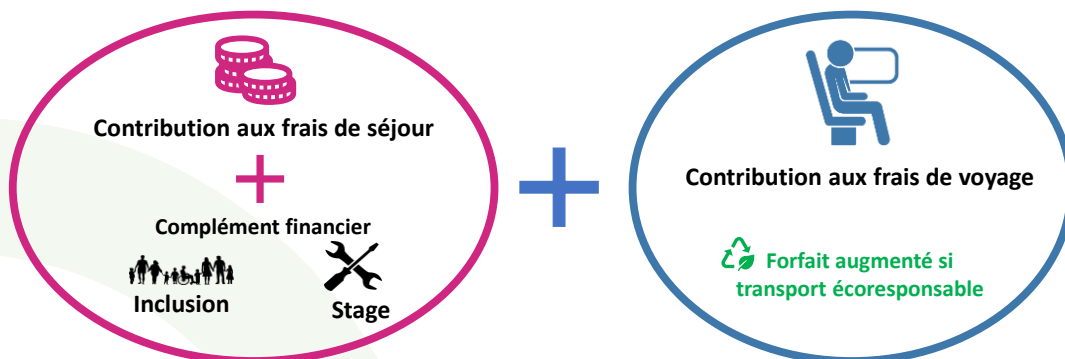
Subvention pour la mobilité : contribution aux frais de séjour et frais de voyage

Type d'activité	Nombre de participants	Subvention
SMS – mobilité des étudiants à des fins d'études	205	459 200,00 €
SMT – mobilité des étudiants à des fins de stage	103	177 160,00 €
Total mobilité étudiante	308	636 360,00 €
STA – mobilité du personnel à des fins d'enseignement	74	51 726,00 €
STT – mobilité du personnel à des fins de formation	21	14 679,00 €
Total mobilité du personnel	95	66 405,00 €
Total mobilité		702 765,00 €

La ligne budgétaire « Contribution aux frais de séjour et frais de voyage » pour les étudiants et le personnel, se décompose comme suit.

N.B.: les acronymes SMS – SMT – STA – STT correspondent à l'intitulé de chacun des 4 types d'activités de mobilité, en anglais

## Le financement de la mobilité étudiante : la bourse Erasmus+



+ prise en charge des frais pour besoins spécifiques (handicap/maladie longue durée) :  
100% des coûts éligibles

La bourse Erasmus+ des étudiants se compose de 2 éléments :

**I - Une contribution aux frais de séjour** : il s'agit d'une bourse mensuelle versée à l'étudiant et visant à participer aux frais de séjour dans le pays d'accueil.

À cette bourse mensuelle s'ajoute d'éventuels compléments financiers :

- si l'étudiant relève des « publics ayant moins d'opportunité » (critères d'éligibilité définis dans le BOEN) : + 250€/mois
- s'il s'agit d'une mobilité de stage : +150€/mois

**II – Une contribution aux frais de voyage** : il s'agit de l'attribution d'un forfait visant à participer aux frais de voyage A/R entre le pays d'envoi et le pays de destination. Ce forfait est augmenté si l'étudiant utilise un transport écoresponsable.

## FOCUS INCLUSION - ENCOURAGER ET FACILITER LA MOBILITÉ POUR TOUS

Favoriser l'égalité des chances au bénéfice des « **publics ayant moins d'opportunités** », en raison de leur milieu social, économique, culturel, de leur handicap, de leur origine, ou encore de leur lieu de vie. ([cf. guide programme 2026 p7](#))



### Rappel de vos engagements ECHÉ

« Garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées »

### Ce que l'on attend de vous : **ÉLABORER UNE POLITIQUE INCLUSION**

- ✘ Identifier le public prioritaire pour votre contexte
- ✘ Déterminer les critères d'attribution du complément financier
- ✘ Se fixer un objectif chiffré en termes de mobilité
- ✘ Définir et allouer les moyens nécessaires (budget, communication, aménagements, etc.)
- ✘ Officialiser et diffuser sa politique inclusion

→ Vos réalisations prises en compte pour le renouvellement de la charte ECHÉ 2028/2034

## ENCOURAGER ET FACILITER LA MOBILITÉ POUR TOUS

La participation des publics ayant moins d'opportunités est une des priorités du programme Erasmus+ et le restera dans les années à venir.

les EES sont invités à accorder une attention particulière à la participation des publics éloignés de la mobilité pour différentes raisons :

- Situation de handicap
- Problèmes de santé
- Liés aux systèmes d'éducation et de formation
- Différences culturelles
- Barrières sociales
- Obstacles économiques
- Obstacles liés à la discrimination
- Obstacles géographiques

Pour rappel, parmi vos obligations dans le cadre de la Charte ECHÉ, vous vous êtes engagés à **Garantir un accès égal et équitable aux participants** actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.

Dans le cadre de votre Politique Erasmus+, il est donc attendu que vous élaboriez une **véritable stratégie en faveur de la mobilité des étudiants ayant moins d'opportunités**.

Que doit contenir cette politique :

- l'identification du public selon le contexte de votre établissement
- les critères choisis pour l'attribution du complément financier au delà des 3 critères obligatoires
- la fixation d'un objectif chiffré à atteindre d'ici la fin de la programmation en cours
- la définition et allocation des moyens (financier, communication, aménagement et autre ...) que l'établissement va mettre en œuvre pour développer la mobilité des publics ayant moins d'opportunités

Vous devez bien entendu rendre publique cette politique.

Pour rappel, votre stratégie en matière d'inclusion fait partie des critères d'évaluation de vos rapports finaux et l'étude de la cohérence entre vos demandes de mobilités pour des publics avec moins d'opportunités et vos réalisations, fera partie intégrante des critères pris en compte pour le renouvellement de la charte ECHÉ pour la programmation 2028/2034.

## FOCUS INCLUSION - LE COMPLÉMENT FINANCIER INCLUSION



Les étudiants répondant à certains critères se voient attribuer un complément financier à leur allocation

### CRITÈRES OBLIGATOIRES

- ✂ Boursiers échelons 6 et 7
- ✂ Étudiant en Affection Longue Durée
- ✂ Étudiant en situation de handicap

### CRITÈRES ADDITIONNELS

Conventions  
2025 et 2026

Définissez des critères adaptés à votre contexte

250 € / mois : mobilité longue (2 mois et + )

150 € : mobilité courte entre 15 et 30 jours

100 € : mobilité courte entre 5 et 14 jours

→ Les critères d'attribution doivent être rendus publics via votre politique inclusion

## LE COMPLEMENT FINANCIER INCLUSION

Afin de lever les freins financiers liés à la mobilité, le programme Erasmus+ a mis en place un complément financier pour les étudiants ayant moins d'opportunité.

Ce complément s'ajoute à l'allocation de l'étudiant. Il s'élève à :

- 250 € par mois pour les mobilités longues ( 2 mois et plus)
- 150 € pour une mobilité courte de plus de 15 et moins de 30 jours
- 100€ pour une mobilité courte entre 5 et 14 jours

OUTRE-MER : dans le cadre de l'AC131, Le complément inclusion pour mobilité longue ne s'applique pas aux étudiants en mobilité depuis un établissement situé dans un territoire d'outre mer vers un pays membre du programme Erasmus+. Ce critère est déjà pris en compte dans le montant de l'allocation spécifique outre-mer pour les mobilités longues qui est de 786€ /mois. Cependant, le complément inclusion mobilité courte s'applique,

Les Bulletins Officiels de l'Education Nationale n°3 du 16 janvier 2025 et du 15 janvier 2026 précisent les critères permettant d'accorder le statut de participant avec moins d'opportunités dans le domaine de l'enseignement supérieur **pour vos conventions 2025 et 2026.**

<https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>

Les établissements doivent obligatoirement attribuer le complément aux étudiants répondant à un des 3 critères suivants :

- Boursiers sur critères sociaux, échelon 6 ou 7,
- Affection longue durée (ALD),
- Situation de handicap.

Les établissements peuvent également fixer des critères additionnels afin de mieux s'adapter à leur contexte, aux réalités de leur établissement. Ces critères additionnels doivent figurer dans la politique inclusion adoptée par l'établissement.

Vous pouvez donc choisir des critères correspondant à vos participants en mobilité, tels que :

- Boursiers échelon 4 et 5,
- Habitants des zones de France ruralités revitalisation,
- Habitants des quartiers prioritaires de la ville,
- Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent).

Afin de respecter les principes d'égalité et de transparence conformément à la charte ECHE accordée à votre établissement, l'Agence nationale attend que votre politique inclusion Erasmus+ soit publiée sur votre site internet et elle doit détailler l'ensemble des critères appliqués par votre établissement.

Par ailleurs, comme pour les critères listés dans le BOEN, les pièces justificatives devront être conservées et pourront vous être demandées en cas de contrôle par l'Agence nationale (à compter de la rentrée 2026 pour ces nouveaux critères).

Pour rappel, votre stratégie en matière d'inclusion fait partie des critères d'évaluation de vos rapports finaux et l'étude de la cohérence entre vos demandes de mobilités pour des publics avec moins d'opportunités et vos réalisations, fera partie intégrante des critères pris en compte pour le renouvellement de la charte ECHE pour la programmation 2028/2034.

**Nouveauté : ajoutez aux critères obligatoires des critères adaptés à votre contexte**

**Adoptez une politique inclusion → définissez des critères adaptés à votre public**

**CRITÈRES  
ADDITIONNELS**

Définissez des critères adaptés à votre contexte

Conventions  
2025 et 2026

Par exemple :

- ✘ Boursier échelon 4 et 5
- ✘ Habitants des zones de France ruralités revitalisation,
- ✘ Habitants des quartiers prioritaires de la ville,
- ✘ Cas individuel pouvant relever de l'inclusion
- ✘ Etc....

→ Ces nouveaux critères s'ajoutent aux 3 critères obligatoires

→ Les critères d'attribution doivent être rendus publics  
via votre politique inclusion

## LE COMPLEMENT FINANCIER INCLUSION

Les établissements peuvent également fixer des critères additionnels afin de mieux s'adapter à leur contexte, aux réalités de leur établissement.

**Pour ce faire, ils doivent adopter une politique inclusion.** Ces critères additionnels devront y figurer aux cotés des critères obligatoires

Vous pouvez donc choisir des critères correspondant à vos participants en mobilité, tels que :  
Boursiers échelon 4 et 5,  
Habitants des zones de France ruralités revitalisation,  
Habitants des quartiers prioritaires de la ville,  
Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent).

Afin de respecter les principes d'égalité et de transparence conformément à la charte ECHE accordée à votre établissement, l'Agence nationale attend que votre politique inclusion Erasmus+ soit publiée sur votre site internet et elle doit détailler l'ensemble des critères appliqués par votre établissement.

Par ailleurs, comme pour les critères listés dans le BOEN, les pièces justificatives devront être conservées et pourront vous être demandées en cas de contrôle par l'Agence nationale (à compter de la rentrée 2026 pour ces nouveaux critères).

Pour rappel, votre stratégie en matière d'inclusion fait partie des critères d'évaluation de vos rapports finaux et l'étude de la cohérence entre vos demandes de mobilités pour des publics avec moins d'opportunités et vos réalisations, fera partie intégrante des critères pris en compte pour le renouvellement de la charte ECHE pour la programmation 2028/2034.

OUTRE-MER : dans le cadre de l'AC131, Le complément inclusion pour mobilité longue ne s'applique pas aux étudiants en mobilité depuis un établissement situé dans un territoire d'outre mer vers un pays membre du programme Erasmus+.

## FOCUS INCLUSION - BESOINS SPÉCIFIQUES



Pour couvrir les besoins spécifiques d'un participant en situation de handicap ou affection longue durée, les EES peuvent prétendre à des compléments financiers :

- Aide financière supplémentaire pour couvrir les frais spécifiques liées à la mobilité (matériels, visites préparatoires, accompagnateur...) aux frais sur la base de justificatifs (sauf accompagnateur si <60 jours)
- Un soutien organisationnel supplémentaire pour des besoins spécifiques : 125€/participant éligible aux besoins spécifiques
- Des coûts exceptionnels : Garantie financière, frais de voyage élevé : 80% des coûts éligibles

→ Demande à faire auprès votre chargé(e) de projet à l'Agence

### À noter

- ❖ l'étudiant perçoit également une allocation Erasmus+ et le complément financier inclusion
- ❖ la notion de frais réels induit des justificatifs : des devis au moment de la demande et des factures au moment du rapport final

## BESOINS SPECIFIQUES

Pour la mobilité des personnes en situation de handicap ou en ALD, les établissements peuvent demander à l'agence une prise en charge au frais réels des besoins spécifiques pour cette mobilité.

A noter : la notion de frais réels induit des justificatifs : des devis au moment de la demande et des factures au moment du rapport final.

Le participant devra être allocataire et bénéficiaire du complément financier inclusion.

Si vous envisagez la mobilité d'une personne dans cette situation, nous vous invitons à prendre contact avec votre charge de projet (via votre espace mon projet) le plus en amont possible.

## FOCUS INCLUSION - RESSOURCES



Identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de votre projet Erasmus+ :

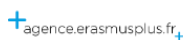
- [Guide sur l'inclusion et la diversité dans le programme Erasmus+ - Agence Erasmus+ France Education Formation](#)
- [Centre de ressources SALTO pour l'inclusion et la diversité dans l'éducation et la formation](#)

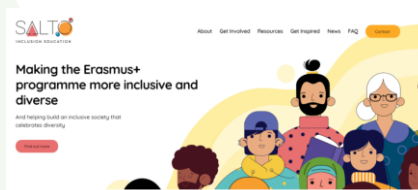
Organiser la mobilité des étudiants en situation de handicap :

- [Plateforme Inclusive Mobility](#)

S'inspirer avec des exemples de projets :

- [La priorité "inclusion et diversité" dans le programme Erasmus+](#)

agence.erasmusplus.fr





UNION EUROPÉENNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Erasmus+ Créé les vies, crée les espoirs.

### Ressources

Dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027, la Commission européenne a réaffirmé sa volonté d'œuvrer à l'inclusion des personnes disposant de moindres opportunités, que ce soit en raison de leur âge, de leur genre, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie.

Des ressources ont été produites pour vous accompagner dans cette mise en œuvre.

### Quelques chiffres clés

- **38%** des élèves et étudiants partis en mobilité Erasmus+ sont issus d'une **classe sociale populaire**
- **60%** des apprenants de la formation professionnelle en Erasmus+ sont des jeunes d'**origine sociale populaire**
- **39%** des étudiants bénéficiaires d'une mobilité Erasmus+ sont **boursiers sur critères sociaux**
- **2.6%** des étudiants Erasmus+ souffrent de **problèmes de santé**
- **38%** des partenariats sont mis en œuvre par des établissements scolaires situés en **REP ou REP+**
- **77%** des projets impliquent des **élèves ayant des difficultés scolaires**
- **Source** : [Bilan Erasmus+ 2014-2020 et perspectives pour 2021-2027](#)

## SUBVENTION POUR LA MOBILITE DES ETUDIANTS : mobilité vers pays programme

Contribution aux frais de séjour

+ compléments selon la situation des étudiants

Contribution aux frais de voyage

	EES Hexagone	EES RUP-PTOM
<b>MOBILITÉ LONGUE (= 2 mois à 12 mois)</b>		
<b>Allocation</b>	entre 225 € et 606 €/mois en fonction du pays de destination	786 € / mois
<b>Mobilité Stage</b>	+150 € / mois	+150 € / mois
<b>Complément Inclusion</b>	+250 € / mois	Non applicable
<b>MOBILITÉ COURTE (= 5 à 30 jours)*</b>		
* Obligatoirement au format hybride sauf pour les doctorants		
<b>Allocation</b>	79 €/jour jusqu'au 14ème jour puis 56 € entre le 15ème et le 30ème jour	
<b>Complément Inclusion</b>	inclusion : 100 € entre 5 et 14 jours ou 150 € entre 15 et 30 jours	

Distance parcourue	Transport standard	Moyen de transport écoresponsable
10 – 99 km	28 €	56 €
100 – 499 km	211 €	285 €
500 – 1999 km	309 €	417 €
2000 – 2999 km	395 €	535 €
3000 – 3999 km	580 €	785 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

### Fourchettes de taux de bourse étudiante (mobilités longues)

Mobilité de la France vers pays du groupe 1 → taux entre 292 € et 606 €  
Mobilité de la France vers pays du groupe 2 ou 3 → taux entre 225 € et 550 €

**Rappel**  
50€ entre le taux du Groupe 1  
et le taux Groupe 2/3

[Calculateur de distance Erasmus+](#)

+agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+

UNION EUROPÉENNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Erasmus+ Créé par l'UE, porté par les États

La subvention pour la mobilité des étudiants sert aux EES bénéficiaires à financer les bourses de mobilités des étudiants.

Pour les mobilités vers les pays programme, la bourse versée aux étudiants se décompose en 2 éléments :

**1- Une allocation contribuant aux frais de séjour** en fonction du pays de destination de l'étudiant.

Les pays programmes sont répartis en 3 groupes en fonction de leur niveau de vie. La répartition des pays dans les groupes peut varier au cours des années, penser donc à vérifier dans le Guide du programme (cf. page 74 du Guide 2025).

a) Pour les **mobilités longues des étudiants** (entre 2 et 12 mois) : les modalités de calcul sont différentes selon que les étudiants proviennent d'un EES situé dans l'Hexagone ou d'un EES situé en RUP-PTOM.

Pour les étudiants en provenance d'un EES situé dans l'Hexagone, vers un pays du programme :

Le soutien individuel varie en fonction du pays d'origine et du pays de destination. Il faut donc se référer au(x) groupe(s) au(x)quel(s) appartient les deux EES d'envoi et d'accueil. Depuis la France hexagonale, le soutien individuel d'un étudiant en mobilité longue peut donc aller de 225 à 606 € par mois. Il appartient à chaque EES de déterminer un taux fixe en fonction du groupe pays ; ce taux aura vocation à s'appliquer à l'ensemble des mobilités étudiantes de longue durée qui seraient financées sur une même convention de subvention. Le Guide du programme précise le cadre dans lequel ces taux fixes doivent être déterminés.

Depuis 2024, la France étant dans les pays du groupe 1, les EES français devront fixer 2 taux :

- pour les départs dans un pays du groupe 1, un taux entre 292 € et 606 €
- pour les départs vers un pays des groupes 2 et 3 entre 225 € et 550 €

Attention Il faut une différence minimale de 50€ entre ces 2 taux

A ce soutien individuel, peuvent s'ajouter des compléments :

- S'il s'agit d'une mobilité de stage : +150€ / mois
- Si l'étudiant est reconnu comme « public ayant moins d'opportunités » : +250€ / mois

Plus de détails concernant les « publics ayant moins d'opportunité » sont donnés dans les slides suivantes.

Pour les étudiants en provenance d'un EES situé en Région Ultra-Périphérique (RUP) ou Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), vers pays programme :

Le soutien individuel est fixé à 786€ / mois et ce quelque soit le pays programme de destination. Ce forfait

plus élevé permet de tenir compte de l'éloignement géographique des RUP-PTOM du continent européen.

À ce soutien individuel, peut s'ajouter un complément :

- S'il s'agit d'une mobilité de stage : +150€ / mois

En revanche, le complément « Inclusion » pour les publics ayant moins d'opportunité ne s'applique pas étant donné que le taux plus élevé prend en compte l'inclusion.

b) Pour les **mobilités courte des étudiants** (entre 5 et 30 jours physiquement à l'étranger) : les modalités de calcul sont les mêmes pour tous les EES français.

L'allocation est fixée comme suit :

- 79€ par jour jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour

- 56€ par jour du 15<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour

A ce montant journalier s'ajoute un complément « Inclusion », dont le montant dépend aussi de la durée de la mobilité :

- 100€ pour une mobilité comprise entre 5 et 14 jours

- 150€ pour une mobilité comprise entre 15 et 30 jours

## 2- Une contribution aux frais de voyage

Depuis l'appel 2024, cette contribution aux frais de voyage s'applique à tout étudiant quelle que soit la durée de sa mobilité et la localisation de son EES d'envoi (Hexagone ou RUP-PTOM).

Ces montants forfaitaires sont fixés par tranches kilométriques (distance parcourue entre le pays d'envoi et le pays de destination) et dépendent du moyen de transport utilisé par l'étudiant.

Il n'y a plus de complément financier fixe pour l'utilisation d'un moyen de transport éco-responsable ; cette incitation financière est désormais prise en compte dans cette contribution aux frais de voyage. Les frais de voyage sont donc plus élevés si l'étudiant utilise un moyen de transport à moindre empreinte carbone.

Afin de financer un éventuel temps de trajet long vers le pays d'envoi, l'EES peut décider, à sa discrétion, d'ajouter 2 jours maximum de frais de séjour (moyen de transport standard) ou jusqu'à 6 jours de frais de séjour (moyen de transport éco-responsable) à la bourse de l'étudiant. Ces jours de trajet s'ajoutent à la durée de la mobilité et ne doivent pas être comptabilisés dans le calcul de la durée minimale et maximale.

Pour calculer la distance parcourue, il convient d'utiliser le calculateur mis à disposition par la CE : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

**SUBVENTION POUR LA MOBILITE DES ETUDIANTS :**  
*mobilité vers pays tiers non associés*

**Contribution aux frais de séjour**

+ des compléments en fonction situation de étudiants

**Contribution aux frais de voyage**

	Vers régions 1 à 12	Vers régions 13 et 14
<b>MOBILITÉ LONGUE (= 2 mois à 12 mois)</b>		
<b>Allocation</b>	700 € / mois	Taux du Groupe 1
<b>Mobilité Stage</b>	Non applicable	+150 € / mois
<b>Complément Inclusion</b>	+250 € / mois	+250€ / mois
<b>MOBILITÉ COURTE (= 5 à 30 jours)*</b>		
* Obligatoirement au format hybride sauf pour les doctorants		
<b>Allocation</b>	79 €/jour jusqu'au 14ème jour puis 56 € entre le 15ème et le 30ème jour	
<b>Complément Inclusion</b>	inclusion : 100 € entre 5 et 14 jours ou 150 € entre 15 et 30 jours	

Attention les mobilités sortantes vers la Région 4 (Russie) et la Biélorussie ne sont plus éligibles

Distance parcourue	Transport standard	Moyen de transport écoresponsable
10 – 99 km	28 €	56 €
100 – 499 km	211 €	285 €
500 – 1999 km	309 €	417 €
2000 – 2999 km	395 €	535 €
3000 – 3999 km	580 €	785 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

[Calculateur de distance Erasmus+](#)

agence.erasmusplus.fr
ERASMUS+
UNION EUROPÉENNE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Erasmus+ Credibility sets, spirit the spirit.

Les EES peuvent utiliser jusqu'à 20% de la dernière subvention accordée pour financer de la mobilité sortante vers des pays tiers non associés dans le monde entier (régions 1 à 14). Ces possibilités sont destinées à encourager les organisations des États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme à mettre en place des activités de mobilité sortante avec plusieurs pays tiers non associés au programme et devraient avoir la portée géographique la plus large possible.

Pour les mobilités vers les pays tiers non associés, la bourse versée aux étudiants se décompose en 2 éléments :

**1- Une allocation contribuant aux frais de séjour** en fonction du pays de destination de l'étudiant.

a) Pour les **mobilités longues des étudiants** (entre 2 et 12 mois) : les modalités de calcul sont différentes selon que le pays de destination relève des Régions 1 à 12 ou des Régions 13 et 14.

**Depuis la France vers les pays des Régions 13 et 14 :**

Les pays des Régions 13 et 14 (Andorre, Monaco, Saint Marin, Vatican, Suisse, Royaume Uni, Iles Féroé), situés sur le continent européen, sont considérés en termes de financement comme des pays programme et sont assimilés au Groupe 1. Il convient donc d'appliquer les taux que vous aurez déterminé pour ce groupe.

**Depuis la France vers les pays tiers non associés des Régions 1 à 12 :**

Le soutien individuel est un forfait fixe de 700€ / mois.

A cela peut s'ajouter :

- Un complément « Inclusion » si l'étudiant est reconnu comme « public ayant moins d'opportunité » : +250€ / mois

Le complément de stage ne s'applique pas dans ce cas.

b) Pour les **mobilités courtes des étudiants** (entre 5 et 30 jours physiquement à l'étranger) : les modalités de calcul sont les mêmes quel que soit le pays de destination.

L'allocation est fixée comme suit :

- 79€ par jour jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour
- 56€ par jour du 15<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour

A ce montant journalier s'ajoute un complément « Inclusion », dont le montant dépend aussi de la durée de la mobilité :

- 100€ pour une mobilité comprise entre 5 et 14 jours
- 150€ pour une mobilité comprise entre 15 et 30 jours

## 2- Une contribution aux frais de voyage

Depuis l'AP 2024, cette contribution aux frais de voyage s'applique à tout étudiant.

Ces montants forfaitaires sont fixés par tranches kilométriques (distance parcourue entre le pays d'envoi et le pays de destination) et dépendent du moyen de transport utilisé par l'étudiant.

Il n'y a plus de complément financier fixe pour l'utilisation d'un moyen de transport éco-responsable ; cette incitation financière est désormais prise en compte dans cette contribution aux frais de voyage. Les frais de voyage sont donc plus élevés si l'étudiant utilise un moyen de transport à moindre empreinte carbone.

Afin de financer un éventuel temps de trajet long vers le pays d'envoi, l'EES peut décider, à sa discrétion, d'ajouter 2 jours maximum de frais de séjour (moyen de transport standard) ou jusqu'à 6 jours de frais de séjour (moyen de transport éco-responsable) à la bourse de l'étudiant. Ces jours de trajet s'ajoutent à la durée de la mobilité et ne doivent pas être comptabilisés dans le calcul de la durée minimale et maximale.

Pour calculer la distance parcourue, il convient d'utiliser le calculateur mis à disposition par la CE : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

Dans votre subvention AC131, ATTENTION au calcul des 20% fléchés sur la mobilité vers les pays tiers non associés : rentrent en compte dans le calcul de ces 20%, à la fois la bourse totale versée à l'étudiant ou au personnel et la part de soutien organisationnel associée (= 400€ / participant envoyé en mobilité vers un pays tiers non associé).

## SUBVENTION POUR LA MOBILITE DES PERSONNELS

### Contribution aux frais de séjour Vers pays programmes

Jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour 116€, 133€ ou 150€ /jour selon le groupe de pays  
(forfaits 2024 à titre indicatif)

Du 15<sup>ème</sup> au 60<sup>ème</sup> jour 70% du forfait journalier

### Contribution aux frais de voyage

Distance parcourue	Transport standard	Moyen de transport écoresponsable
10 – 99 km	28 €	56 €
100 – 499 km	211 €	285 €
500 – 1999 km	309 €	417 €
2000 – 2999 km	395 €	535 €
3000 – 3999 km	580 €	785 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

[Calculateur de distance Erasmus+](#)

### Contribution aux frais de séjour Vers pays tiers non associés

Forfait journalier

Vers région 1 à 12 Région 13 et 14

Jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour 190 €/jour Taux du Groupe 1

Du 15<sup>ème</sup> au 60<sup>ème</sup> jour 70% du forfait journalier

Attention durée minimale 5 jours

FOCUS 20% DANS PAYS HORS PROGRAMME

[+agence.erasmusplus.fr](https://agence.erasmusplus.fr)

⚠ Attention les mobilités sortantes vers la Région 4 (Russie) et la Biélorussie ne sont plus éligibles

ERASMUS+

UNION EUROPÉENNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Erasmus+ Créer les liens, créer les experts.

La bourse versée aux personnels se décompose en 2 éléments :

## 1- Une allocation contribuant aux frais de séjour

### a) Pour les mobilités vers les pays programme

Le soutien individuel varie en fonction du pays d'origine et du pays de destination. Il faut donc se référer au(x) groupe(s) au(x)quel(s) appartiennent les deux EES d'envoi et d'accueil. Depuis la France hexagonale, le soutien individuel d'un personnel en mobilité était en 2024 de 116€, 133€ ou 150€ /jour selon le groupe de pays jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour. Entre le 15<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour, les participants percevront 70% de ce forfait.

Quel que soit le type de mobilité : mobilité d'enseignement, de formation, mobilité hybride ou mobilité dans le cadre d'un programme intensif hybride ciblant les personnels comme apprenants, le soutien individuel sera identique.

### b) Pour les mobilités vers les pays tiers non associés

#### Depuis la France vers les pays tiers non associés des Régions 1 à 3 et 5 à 12 :

Le forfait journalier un taux unique : 190€ / jour jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour puis 70% du forfait journalier entre le 15<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour.

#### **Mobilités non éligibles vers la Biélorussie (Région 2) et la Région 4 (Fédération de Russie)**

#### Depuis la France vers les pays des Régions 13 et 14 :

Les pays des Régions 13 et 14 (Andorre, Monaco, Saint Marin, Vatican, Suisse, Royaume Uni, Iles Féroé), situés

sur le continent européen, sont considérés en termes de financement comme des pays programme et sont assimilés au Groupe 1. Il convient donc d'appliquer les taux correspondants.

## **2- Une contribution aux frais de voyage**

Ces montants forfaitaires sont fixés par tranches kilométriques (distance parcourue entre le pays d'envoi et le pays de destination) et dépendent du moyen de transport utilisé par l'étudiant.

Il n'y a plus de complément financier fixe pour l'utilisation d'un moyen de transport éco-responsable ; cette incitation financière est désormais prise en compte dans cette contribution aux frais de voyage. Les frais de voyage sont donc plus élevés si l'étudiant utilise un moyen de transport à moindre empreinte carbone.

Afin de financer un éventuel temps de trajet long vers le pays d'envoi, l'EES peut décider, à sa discrétion, d'ajouter 2 jours maximum de frais de séjour (moyen de transport standard) ou jusqu'à 6 jours de frais de séjour (moyen de transport éco-responsable) à la bourse de l'étudiant. Ces jours de trajet s'ajoutent à la durée de la mobilité et ne doivent pas être comptabilisés dans le calcul de la durée minimale et maximale.

Pour calculer la distance parcourue, il convient d'utiliser le calculateur mis à disposition par la CE : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

## 2- CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DU PROJET

### Soutien organisationnel / Organisational Support (OS)

#### Contribution à l'organisation du projet

Elément budgétaire	Nombre de participants	Subvention
Contribution à l'organisation du projet (sans la contribution à l'inclusion)	110	42 300 €
<b>Total Contribution à l'organisation du projet</b>		<b>42 300 €</b>

#### Mode de Calcul

De 1 à 100 participants = 400 € par mobilité

Au-delà = 230 € par mobilité

+125 € par dossier inclusion aux frais réels  
(validés par l'Agence)

#### Utilisation

Dépenses directement liées à la mise en œuvre  
des activités de mobilité

*Ex : visite de partenaire et/ou de stagiaire,  
rémunération, outils et équipement, accueil  
d'étudiants, préparation linguistique, actions de  
promotion, etc.*

#### Exemples d'activités pouvant être financées via l'OS (page 71 du Guide du programme 2025) :

- les préparatifs organisationnels avec les établissements partenaires, notamment les visites aux partenaires potentiels, afin de se mettre d'accord sur les clauses des accords interinstitutionnels pour la sélection, la préparation, l'accueil et l'intégration des participants aux activités de mobilité et de maintenir à jour ces accords interinstitutionnels;
- la fourniture de catalogues de cours mis à jour pour les étudiants internationaux;
- la fourniture d'informations et de conseils aux étudiants et membres du personnel;
- la sélection des étudiants et des membres du personnel;
- la préparation des contrats pédagogiques afin d'assurer la pleine reconnaissance des unités d'enseignement des étudiants; la préparation et la reconnaissance des contrats de mobilité pour le personnel;
- la préparation linguistique et interculturelle fournie aux étudiants et au personnel entrants et sortants, complémentaire à l'outil de soutien linguistique en ligne Erasmus+;
- la facilitation de l'intégration dans l'EES des participants aux activités de mobilité entrante;
- la garantie de dispositions efficaces de suivi et de tutorat des participants aux activités de mobilité les dispositions spécifiques visant à assurer la qualité des stages d'étudiants dans les entreprises/organisations d'accueil;
- la garantie de la reconnaissance des unités d'enseignement et des crédits qui s'y rapportent, grâce à la délivrance de relevés de notes et de suppléments aux diplômes;
- le soutien à la réintégration des participants aux activités de mobilité et la prise en considération de leurs compétences nouvellement acquises dans l'intérêt de l'EES et des pairs;
- la mise en œuvre de l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne (dématérialisation de la gestion de la mobilité);
- la promotion de modes de mobilité et de procédures administratives respectueux de l'environnement;
- la promotion et la gestion de la participation de personnes ayant moins d'opportunités;
- le recensement et la promotion d'activités d'engagement civique et le suivi de la participation à ces activités;
- la promotion et la gestion de la mobilité hybride et/ou internationale.

### 3- CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DES PIH

#### Contribution à l'organisation de programmes intensifs hybrides

Nombre de programme(s) intensif(s) hybride(s) : 4

Identifiant du programme intensif hybride	Nombre de participants	Subvention
B1	10	4 000,00 €
B2	20	8 000,00 €
B3	12	4 800,00 €
B4	20	8 000,00 €
Total contribution à l'organisation de programmes intensifs hybrides		24 800,00 €

#### Mode de Calcul

400 €/participant

Financement pour 10 à 20 participants (au-delà, pas de soutien organisationnel supplémentaire)

→ Financement d'un PIH : entre 4.000 et 8.000 €

#### Utilisation

Dépenses directement liées à l'organisation des programmes intensifs hybrides

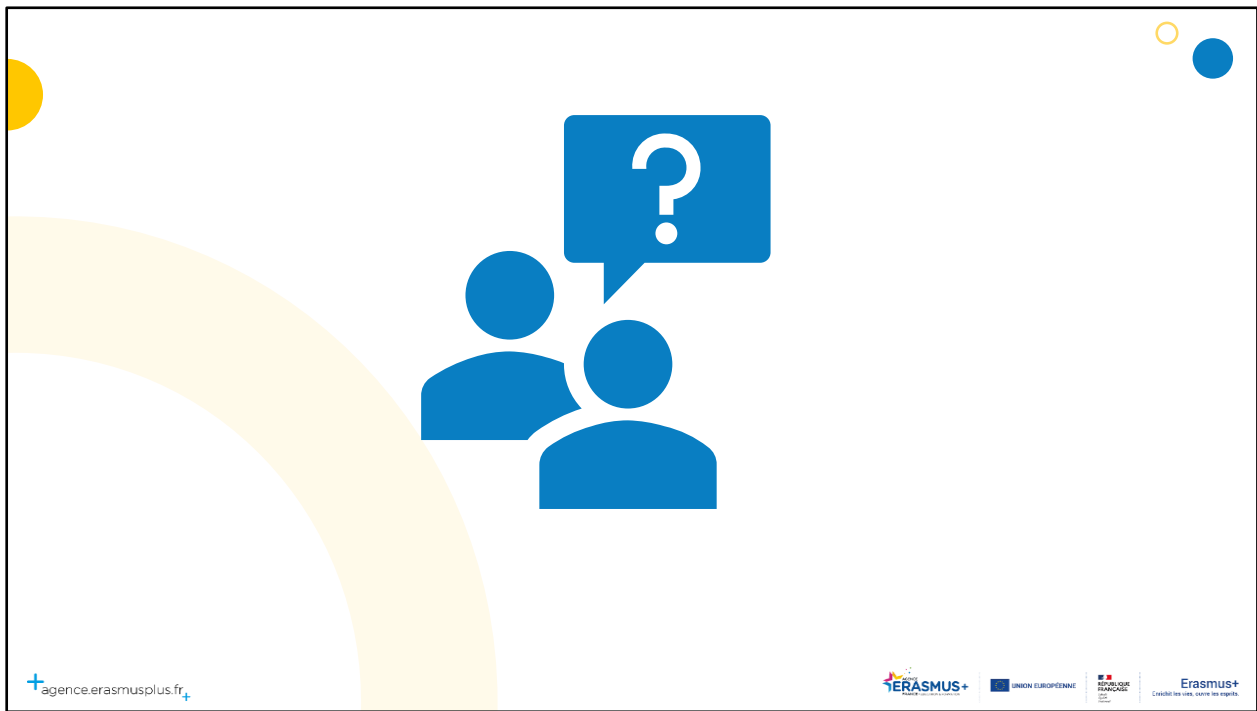
(à l'exclusion des frais de séjour et de voyage des participants)

Les mobilités des étudiants/personnels sont financées par les EES d'envoi sur leur propre subvention Erasmus+

La subvention de contribution à l'organisation du projet pour le PIH est une contribution à tous les coûts supportés par les EES participant à l'organisation du PIH (préparation, conception, élaboration, mise en œuvre et suivi des programmes, y compris la réalisation d'activités physiques et virtuelles/à distance, ainsi que la gestion et la coordination globales).

L'EES de coordination est chargé de répartir la subvention de contribution à l'organisation du projet pour le PIH entre les participants au partenariat où les coûts susmentionnés sont supportés.

Règle d'attribution : le montant accordé est fonction du nombre de participants au PIH, **sans tenir compte des enseignants/formateurs associés à la mise en place du programme.**



# SOMMAIRE

Action Clé 131 : Les fondamentaux

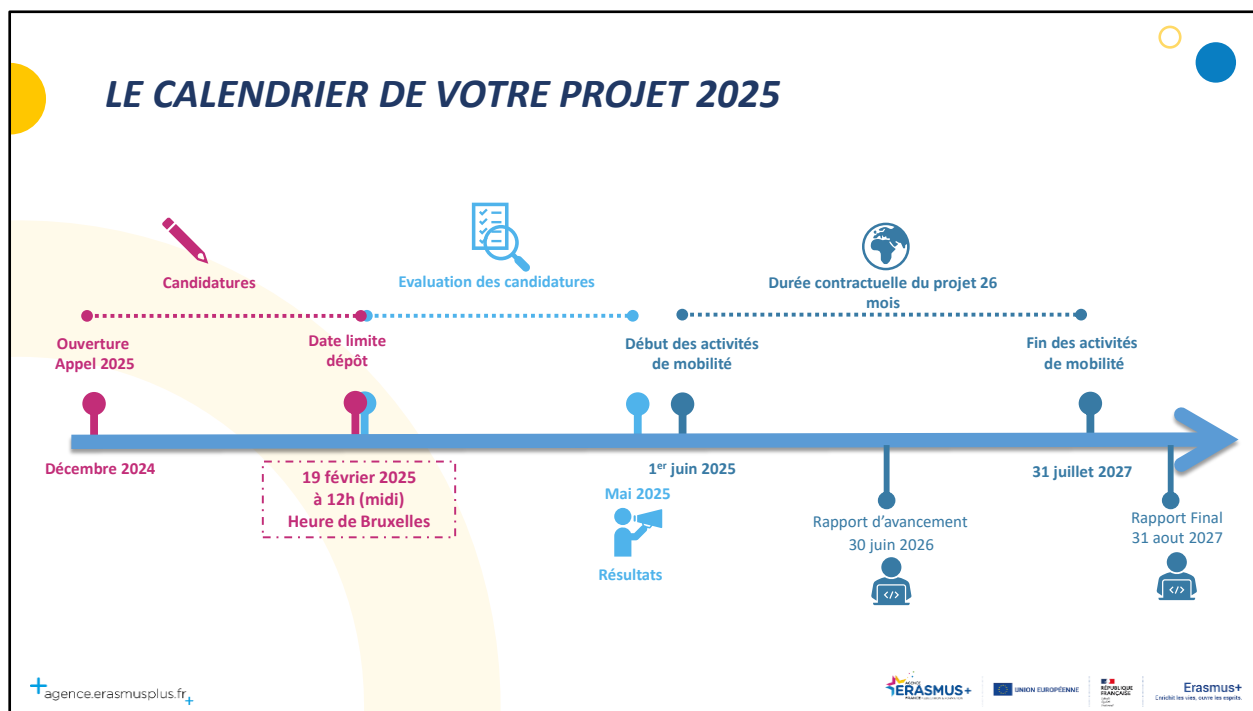
AC 131 : les financements

**Candidature**

Ressources



## LE CALENDRIER DE VOTRE PROJET 2025



Voici la chronologie d'un projet AC131 initié en 2025. On peut diviser le calendrier en 3 grandes phases :

1- **La candidature.** Cette période a débuté en novembre avec la publication du Guide du programme Erasmus+ 2025 et l'ouverture de l'appel à projets 2025 « AC131 ». La période de candidature se finit le 19 février 2025 à 12h (heure de Bruxelles).

2- **L'évaluation des candidatures.** L'Agence Erasmus+ France procède alors à l'évaluation des candidatures AC131, ainsi qu'à la répartition du budget disponible en fonction des demandes effectuées par les établissements. À l'issue de cette période (vers fin mai), les résultats sont publiés sur le site Mon Projet Erasmus+ et les candidats sont informés du montant de la subvention qui leur est allouée.

Pour connaître les dates passées et à venir de publication des résultats des appels à projets, vous pouvez vous rendre sur cette page : <https://monprojet.erasmusplus.fr/resultats>

3- **Le projet.** Les établissements signent avec l'Agence une convention de subvention d'une durée de 26 mois. Ils peuvent, avec la subvention 2025, organiser des mobilités qui peuvent commencer au plus tôt le 01/06/2025 et finir au plus tard le 31/07/2027.

Au cours de ce projet, vous aurez deux rapports à remettre :

- un rapport d'avancement à mi-parcours en juin 2026, qui vous permettra d'ajuster le montant de votre subvention en fonction de vos prévisions. Vous pourrez, soit demander des fonds complémentaires, soit rendre une partie des fonds, selon l'état d'utilisation de votre subvention.

- un rapport final à l'issue de la période de convention, à déposer au plus tard le 31/08/2027.

# DEMANDE DE FINANCEMENT AC131

## • Évaluez vos besoins

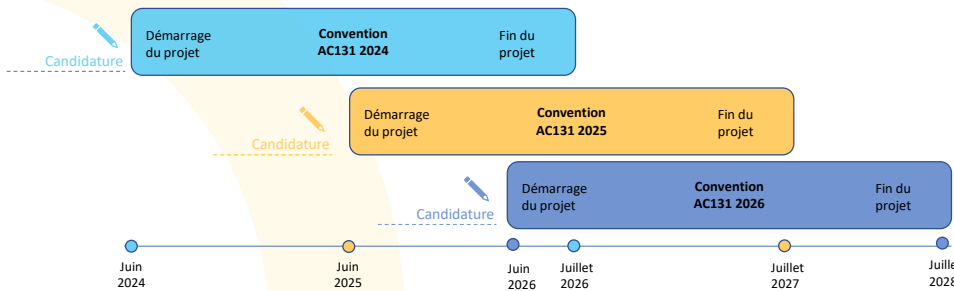
- En nombre de participants aux mobilités
- En nombre de PIH (nombre d'accueillis prévus par PIH)
- En % de mobilités inclusion
- En % de mobilités vers les pays tiers non associés

## Soyez réaliste et raisonnable

- Ne surévaluez pas votre demande
- Consommez pleinement votre subvention
- Respectez les quatre priorités du programme

## Bénéficiez d'une flexibilité administrative et budgétaire

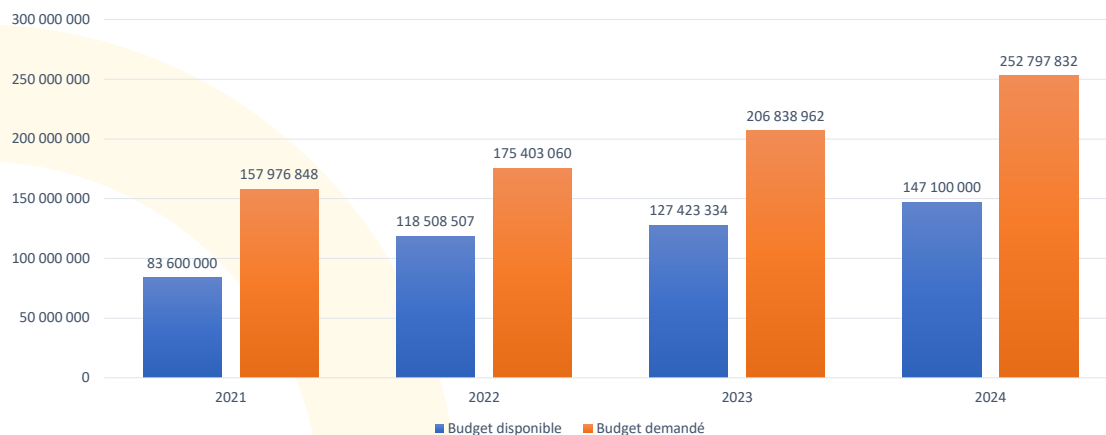
- Une demande de financement chaque année = **vos prévisions pour année académique à venir**
- Redistribution possible à mi parcours
- Contrats de 26 mois (= période d'éligibilité des dépenses)



Représentation d'un CALENDRIER PROSPECTIF DE LA PROGRAMMATION, de la convention 2024 à la convention 2026.

L'idée est de penser durablement ses conventions et de passer à une gestion pluriannuelle et multi-conventions : 2024 et 2025, voire 2026. Comme vous pouvez le voir sur la slide, il y a un chevauchement des conventions qui permet des ajustements entre année.

## BUDGET AC131 POUR LA FRANCE



Nombre et types de mobilités estimées (étude, stage, enseignement, formation)

Appel 2023 Session 1 KA1  
 KA131-HED - Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur  
 FormId KA131-HED-7CED7056 Date limite (heure de Bruxelles) 23 Feb 2023 12:00:00

**Erasmus+**

**Activités**

Veillez saisir les différentes activités que vous avez l'intention d'organiser dans le cadre de votre projet.

**Activités de mobilité**

Identifiant	Type d'activité	Nombre estimé de participants
<b>Nombre total de participants</b>		

**Programmes intensifs hybrides**

Pour chaque programme intensif hybride que vous avez l'intention d'organiser, veuillez saisir le nombre estimé de participants (hormis ceux dispensant le programme) :

Intitulé du programme intensif hybride	Nombre estimé de participants
<b>Nombre de programmes intensifs hybrides pour lesquels vous demandez un financement :</b>	0

**Part budgétaire pour la mobilité internationale (mobilité des étudiants et du personnel entre les États membres de l'UE et les pays tiers associés au programme vers les pays tiers non associés au programme)**

Veillez indiquer la part du budget/subvention du projet attribué (en %) que vous avez l'intention d'utiliser pour la mobilité internationale (c'est-à-dire la mobilité des étudiants et du personnel des États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme vers des pays tiers non associés au programme).

Veillez noter que cette information a vocation à donner une estimation de vos activités de mobilité internationale et qu'elle ne constitue pas une obligation dans la mise en œuvre de votre projet.

Part du budget consacré à la mobilité internationale

Pourcentage indicatif dédié à la mobilité vers les pays tiers non associés (max 20% du budget alloué)

Le formulaire de candidature est relativement simple à compléter.

- Indiquez le type de mobilité demandé : étude, stage, enseignement ou formation
- Indiquez le nombre de mobilités demandés pour chaque type
- Si vous souhaitez organiser un programme intensif hybride, vous indiquez le nombre de participants (en mobilité)
- Indiquez le pourcentage qui sera dédié à la mobilité vers les pays tiers non associés (20% max.)

Il n'y a pas d'évaluation qualitative sur l'AC131 (la qualité a été évaluée au stade de la candidature à la Charte ECHE ou lors de la sélection d'une accréditation du consortium de mobilité), et il n'y a donc pas de critère d'attribution/évaluation. Toute demande de subvention éligible (après avoir passé le contrôle d'éligibilité) obtiendra un financement.

Le montant maximal de la subvention accordée dépendra d'un certain nombre d'éléments :

- le nombre de mobilités demandées ;
- le nombre de programmes intensifs hybrides demandés ;
- le budget national total alloué à l'action de mobilité.

# TROUVER LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE



[monprojet.erasmusplus.fr](https://monprojet.erasmusplus.fr)

## Sélectionnez votre étape

- 1 Préparation de la demande
- 2 **Dépôt de la demande**  
19 février 2025
- 3 Allocation budgétaire  
De mars 2025 à juin 2025

### 2 Dépôt de la demande

→ L'organisme candidat soumet une demande de financement à l'action clé "projets de mobilité soutenus par les fonds de politique intérieure" - KA131 via le portail des candidats et bénéficiaires.

[+agence.erasmusplus.fr](https://agence.erasmusplus.fr)

ERASMUS+

UNION EUROPÉENNE

REPUBLICA ITALIANA



Votre candidature est à déposer sur le portail des candidats et participants :

WEBGATE

<https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>

Vous pouvez également y accéder via le site Mon Projet Erasmus+, page dédiée à l'AC131, onglet « Dépôt de la demande ».

Vous pouvez encore y accéder en flashant le QR code sur cette slide.

Commission européenne

Erasmus+ et Corps européen de solidarité

ACCUEIL

ORGANISMES

OPPORTUNITES

PROJETS

SUPPORT

RESSOURCES

Accueil

S'inscrire ou se connecter

## Bienvenue sur la page d'Erasmus+ et du Corps européen de solidarité ! ?

Vous cherchez de l'aide ou vous avez d'autres questions ?

Vous avez d'autres questions sur le programme Erasmus+ ? Prenez contact avec une agence nationale dans votre pays. Veuillez consulter la [liste de contacts](#) dans le menu Support.

Vous avez besoin d'aide pour postuler au Corps européen de solidarité ? Veuillez consulter "Contact us" page [ici](#) sur le portail européen de la jeunesse.

### OPPORTUNITÉS

See a list of opportunities for Erasmus+ and European Solidarity Corps under the links below.

**Erasmus+**  
Voir les opportunités et débiter votre candidature  
[Opportunités](#)

**Corps européen de solidarité**  
Voir les opportunités et débiter votre candidature  
[Opportunités](#)

<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>

agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+

UNION EUROPÉENNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Erasmus+ Crédité en cas, sortez les objets.

Pour candidater rendez-vous sur la plateforme  
<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>  
Opportunités / Erasmus+ / KA131

Accéder au Formulaire de candidature via le menu Opportunités

Sélectionnez la langue de travail

Commission européenne Erasmus+ et le Corps Européen de Solidarité

HOME ORGANISATIONS OPPORTUNITÉS PROJECTS SUPPORT

Opportunités pour Erasmus+

Vous pouvez filtrer votre contenu mais vous devez vous connecter pour pouvoir postuler

Statut: Tous Ouvert Prochainement

Domaines: Tous Education des adultes Enseignement et formation professionnels Enseignement scolaire Enseignement supérieur Jeunesse Sport

Actions clés: Mobilité des individus Partenariats pour la

Appels ouverts

**Accréditation Erasmus pour les consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur (KA130-HED)**  
Appel 2025  
Les candidats retenus pour l'accréditation d'un consortium de mobilité de l'enseignement supérieur auront accès aux possibilités de financement dans le cadre de l'action clé 1 pour la mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur.  
Délai de soumission: 19/02/2025 12:00:00 (heure de Bruxelles) 72 jours restants Déposer une candidature

**Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (KA131-HED)**  
Appel 2025  
Cette action soutient la mobilité physique et hybride des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur des États membres de l'UE et des pays tiers associés à Erasmus+ vers n'importe quel pays tiers. Les étudiants de tous les domaines et cycles d'études peuvent participer à une période d'études ou à un stage à l'étranger. Le personnel enseignant et administratif de l'enseignement supérieur peut participer à des activités de développement professionnel à l'étranger, ainsi que le personnel issu du monde du travail afin qu'il enseigne et forme les étudiants et le personnel des établissements d'enseignement supérieur.  
Délai de soumission: 19/02/2025 12:00:00 (heure de Bruxelles) 63 jours restants Déposer une candidature

**Partenariats de coopération dans l'enseignement supérieur (KA220-HED)**  
Appel 2025 - Session 1  
Cette action permet aux organismes participants d'acquérir une expérience en matière de coopération internationale et de renforcer leurs capacités, mais aussi de produire des résultats innovants de haute qualité. L'objectif principal des partenariats de coopération est de permettre aux organismes d'accroître la qualité et la pertinence de leurs activités, de développer et de renforcer leurs réseaux de partenaires, d'augmenter leur capacité à opérer conjointement au niveau transnational, en stimulant l'internationalisation de leurs activités et en échangeant ou en développant de nouvelles pratiques et méthodes ainsi qu'en partageant et en confrontant des idées.

Cliquez sur déposer

agence.erasmusplus.fr

<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>

ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE ERASMUS+ CROISER LES MERS, SORTIR EN QUÊTE

Une fois la plateforme de candidature ouverte, vous pouvez vous rendre dans les onglets « Opportunités » / « Erasmus+ » / « Mobilité des étudiants et personnels de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (KA131-HED) ».

Pour initier un formulaire de candidature, cliquez sur « Déposer une candidature ».

Vous retrouverez ensuite vos candidatures dans le menu Candidature

Il est possible de retrouver vos candidatures dans l'onglet « mes candidatures » sous la rubrique « CANDIDATURES », une liste de vos dossiers apparait comme ci-dessous.

EN CLIQUANT SUR « ACTIONS », DEUX OPTIONS IMPORTANTES A RETENIR : « MODIFIER » et « ROUVRIR » :

- « Modifier » permet d'ouvrir à nouveau une candidature en statut « BROUILLON », c'est-à-dire non soumise
- « Rouvrir » permet d'ouvrir et de modifier une candidature déjà soumise. Une fois celle-ci modifiée, pensez à la soumettre à nouveau. Vous avez la possibilité de soumettre et rouvrir votre candidature autant de fois que nécessaire.

**ATTENTION :** Seule la dernière version soumise avant la date limite de dépôt sera prise en compte.

Candidature - ID du formulaire : KA131-HED-F7575F1A

Programme : Erasmus+ - Appel : 2025 Session 1 - Type d'action : Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure(KA131-HED)

Ouvrir plus d'informations

63 jours restants

BROUILLON

Progression 0%

Soumettre

PDF

Menu principal

- Activités
- Valeurs de l'UE
- Annexes
- Liste de contrôle
- Partager**
- Historique

Contexte

Date de début du projet (jj/mm/aaaa) \* 01/06/2025

Durée totale du projet (en mois) \* 26

Date de fin du projet (jj/mm/aaaa) \* 31/07/2027

Agence Nationale de l'organisme candidat \*

Langue utilisée pour remplir le formulaire \*

Pour plus d'informations sur les agences nationales Erasmus+ disponibles, veuillez consulter la page suivante : [Liste des agences nationales.](#)

Partager

Personnes

Actif	Modifiable par	ID	Dernière modification	Courriel	Nom de famille	Prénom	OID	Nom légal de l'organisme	Langue utilisée pour communiquer	Niveau de permission	Partager par

Partager la demande avec

Saisissez l'adresse électronique de la personne avec laquelle vous souhaitez partager l'application.

Sélectionnez les permissions \*

Langue utilisée pour communiquer \*

Commentaire

Enregistrer les modifications

Partager avec une nouvelle personne

Partager avec une personne associée

Partager à partir de ma liste de contacts

agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+

UNION EUROPÉENNE

REPUBLICAUE ERASMUS

Erasmus+ Cofinancé par le UE, votre région.

Voici la 1<sup>er</sup> page du formulaire

Vous allez devoir :

- sélectionner l'Agence Erasmus+ nationale de référence, à savoir, pour la France : l'Agence nationale FR01
- sélectionner la langue de rédaction du formulaire

Vous pouvez voir en haut à droite le statut de votre candidature (brouillon / soumis / supprimé)

En haut à droite, vous pouvez soumettre votre candidature et télécharger votre candidature au format PDF

Une section utile dans le menu de gauche: le partage.

Vous pouvez partager votre candidature avec d'autres personnes dont par exemple les membres de votre consortium

Vous pouvez donner différents 3 niveaux différents de droits:

- lecture
- lecture /écriture
- lecture / écriture / soumettre

Formulaire de candidature ?

Form ID: KA131-HED-D9E8AA47  
 Candidat: UNIVERSITE DE BORDEAUX (E19110821 - FR)  
 Programme: Erasmus+ - Appel: 2024 - Type d'action: Mobilité des étudiants et personnels de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (KA131-HED)

51 jours restants | **ÉVALUATION**  
 Brouillon

Menu principal < x **Organismes participants** 1 i

Tous les sections | Marques rouges

Contexte

Organismes participants 1 ^

UNIVERSITE DE BORDEAUX (E...)

Activités

Valeurs de l'UE

Annexes

Liste de contrôle

Partager

Historique

Pour remplir cette section, vous aurez besoin de l'identifiant de votre organisme (OID). Depuis 2019, le code OID remplace le code PIC comme identifiant unique pour les actions gérées par les Agences nationales Erasmus+.

Si votre organisme a déjà participé à Erasmus+ avec un code PIC, un code OID lui a automatiquement été attribué. Dans ce cas, il ne vous faut pas enregistrer votre organisme à nouveau.

Suivez ce lien pour visualiser le code OID qui a été attribué à votre code PIC: [Plateforme d'enregistrement des organismes](#)

Vous pouvez également vous rendre sur cette page pour enregistrer un nouvel organisme qui n'a jamais eu de code PIC ou OID, ou pour mettre à jour les informations concernant votre organisme. [Enregistrer un nouvel organisme](#)

Organisme candidat

Code OID de l'organisme candidat *	Nom légal	Pays	Actions
E10110821	UNIVERSITE DE BORDEAUX	France	<span>x</span> <span>↺</span> <span>✎</span>

Vous portez-vous candidat au nom d'un consortium de mobilité ?

Oui  Non

agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE REPUBLICQUE FRANÇAISE Erasmus+ Créez le vôtre, soutez les autres.

Vous devez saisir le code OID de votre établissement ; le formulaire reconnaîtra alors automatiquement votre organisme.

Form ID: KA131-HED-DHEM447  
Candidat: UNIVERSITE DE BORDEAUX (01010021 - FR)  
Programme: Erasmus - 2024 - Type d'action: Mobilité des étudiants et personnels de l'enseignement supérieur soutenu par les fonds de politique régionale (06131-002)

Menu principal > Organismes participants > UNIVERSITE DE BORDEAUX (01010021 - FR)

Informations sur le candidat  
UNIVERSITE DE BORDEAUX  
Identifiant de l'organisme: 01010021 - Pays: France

Accréditation (F BORDEAUX)  
L'organisme candidat est un établissement d'enseignement supérieur (Biblia) d'une Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur valide (ECHE). Son code Erasmus apparaît comme "Référence de l'accréditation".

Accréditation(s) trouvées  
Type d'accréditation: Référence de l'accréditation  
Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur: F BORDEAUX

Statut  
L'organisme est-il une entité publique?  Oui  Non  
L'organisme est-il à but non lucratif?  Oui  Non

Type d'organisme\*  
Etablissement d'enseignement supérieur (niveau tertiaire)

Déclaration de stratégie Erasmus  
Veuillez indiquer le lien vers la page Internet où votre Déclaration de stratégie Erasmus est publiée.  
Veuillez compléter:

Personnes associées  
Veuillez compléter ces informations concernant les personnes clés de votre organisme qui mèneront en œuvre le projet.  
Le représentant légal est la personne autorisée à représenter l'organisme dans les accords et contrats juridiques.  
Le Personnel de contact principal est le premier point de contact pour tout ce qui a trait à la mise en œuvre des activités de projet. Vous pouvez également ajouter d'autres personnes de contact.  
Si nécessaire, une personne peut avoir plus d'un rôle. Par exemple, un représentant légal peut également être le personnel de contact principal. Cependant, vous devez nommer au moins deux personnes différentes pour vous assurer qu'il est toujours possible de contacter l'organisme même si l'une d'entre elles n'est pas disponible.  
Veuillez noter que les informations relatives aux personnes associées seront automatiquement transférées à votre Agence nationale mais ne seront pas disponibles dans la PSF.  
\* Vous devez désigner au moins deux personnes différentes pour qu'il soit toujours possible de contacter votre organisme même si l'une d'entre elles n'est pas disponible.  
\* Au moins une et au plus une personne associée doit être une personne de contact principal.  
\* Vous devez désigner la personne de contact en charge des fonctions logistiques en ligne (S.S.). Vous ne pouvez pas indiquer plus d'une personne.  
\* Vous devez indiquer le représentant légal de l'organisme.

Ajouter une personne associée Rechercher dans ma liste de contacts

agence.erasmusplus.fr ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE REPUBLICA ITALIANA Erasmus+ Crediți în valoare de până la 2 miliarde de euro

Si votre Charte ECHE n'apparait pas merci de nous contacter

Vous devez ici indiquer le lien vers votre Déclaration de Politique Erasmus+. Pour rappel, il s'agit du I. de la partie B du formulaire de candidature à la Charte ECHE. Cette Déclaration de Politique Erasmus+ doit être rendue accessible sur le site Internet de votre établissement (il s'agit d'un des engagements de la Charte ECHE). Dans cette partie du formulaire de candidature, il faut donc indiquer le lien URL de la page sur laquelle il est possible de consulter ce document.

Vous devez également indiquer 2 personnes de contact, dont le représentant légal.

Activités 1 ?

Faire défiler vers

Veuillez saisir les différentes activités que vous avez l'intention d'organiser dans le cadre de votre projet.

Activités de mobilité 1

Activités trouvées + Ajouter une activité

ID	Type d'activité	Estimation du nombre de participants	Estimation du nombre de participants ayant moins d'opportunités	Actions
01	<input type="text" value="Veuillez sélectionner..."/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="button" value="B"/>

Nombre total de participants

Programmes intensifs hybrides

Pour chaque programme intensif hybride

Programmes intensifs hybrides trouvés + Ajouter un programme hybride intensif

Pour chaque activité sélectionnée indiquer l'estimation du nombre de participants

Estimer parmi votre estimation le nombre de participants considéré comme ayant moins d'opportunités

Activités 4 ?

Faire défiler vers

Activités de mobilité 4

Activités trouvées

ID	Type d'activité	Estimation du nombre de participants	Estimation du nombre de participants ayant moins d'opportunités	Actions
HESMS01	Mobilité des étudiants pour les études	10	8	<input type="button" value="B"/>
HESMT02	Mobilité des étudiants pour les stages	20	10	<input type="button" value="B"/>
HESTA03	Mobilité du personnel pour l'enseig...	5	0	<input type="button" value="B"/>
HEST04	Mobilité du personnel pour la forma...	7	2	<input type="button" value="B"/>

Nombre total de participants 42

agence.erasm

N EUROPÉENNE

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Erasmus+

Créditer les mob., sortir les talents.

Vous devez sélectionner les activités que vous souhaitez mettre en œuvre  
 Puis pour chaque activité vous devez indiquer le **nombre de participants** estimé  
 Cette année, le % inclusion n'apparaît plus, vous devez indiquer pour chaque activité  
 votre estimation du nombre de participants au projet qui seront considérés comme  
 des participants ayant moins d'opportunités

Programmes intensifs hybrides ①

Pour chaque programme intensif hybride que vous avez l'intention d'organiser, veuillez indiquer le nombre estimé de participants (non impliqués dans la prestation du programme) :

1 Programmes intensifs hybrides trouvés + Ajouter un programme hybride intensif

Programme intensif hybride	Nombre estimé de participants
	<input type="text" value="15"/>
<b>Nombre de programmes intensifs hybrides pour lesquels vous demandez un financement</b>	
<b>1</b>	

**Part budgétaire pour la mobilité internationale (mobilité des étudiants et du personnel entre les États membres de l'UE et les pays tiers associés au programme vers les pays tiers non associés au programme)**

Veillez indiquer la part du budget/subvention du projet attribué (en %) que vous avez l'intention d'utiliser pour la mobilité internationale (c'est-à-dire la mobilité des étudiants et du personnel des États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme vers des pays tiers non associés au programme).





Veillez noter que cette information a vocation à donner une estimation de vos activités de mobilité internationale et qu'elle ne constitue pas une obligation dans la mise en œuvre de votre projet.

**Part du budget consacré à la mobilité internationale \***

%

Pourcentage indicatif dédié à la mobilité vers les pays tiers non associés (max 20% du budget alloué)

agence.erasmusplus.fr

Le Programme Intensif Hybride (PIH) est un autre format de mobilité hybride. Un Programme Intensif Hybride est un programme court et intensif qui utilise des méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes, telle que la coopération en ligne.

Le programme intensif devrait offrir une valeur ajoutée par rapport aux cours ou aux formations déjà proposés par les EES participants ; ils peuvent par ailleurs être pluriannuels.

Les détails de l'éligibilités des PIH/BIP sont à consulter dans le Guide du programme Erasmus+ 2025 en français aux p. 53-54 : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>



#### ✖ Valeurs de l'UE ⓘ



La mise en œuvre du programme Erasmus+, et donc les bénéficiaires du programme et les activités mises en œuvre dans le cadre du programme, doivent respecter les valeurs de l'UE que sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités, en pleine conformité avec les valeurs et les droits inscrits dans les traités de l'UE et dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Article 2 du TUE : L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société où prévalent le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE : 1. Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. 2. Dans le domaine d'application des traités et sans préjudice de leurs dispositions particulières, toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite.

#### Adhérer aux valeurs de l'UE

- Je confirme que moi-même, mon organisme et les co-bénéficiaires (le cas échéant) adhérons aux valeurs de l'UE mentionnées à l'article 2 du TUE et à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.
- Je comprends et j'accepte que les valeurs de l'UE soient utilisées comme critères d'évaluation des activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet.

Menu principal

Toutes les sections Marques rouges

Contexte

- Organismes participants
- UNIVERSITE DE BORDEAUX (E...
- Activités
- Valeurs de l'UE
- Annexes**
- Liste de contrôle
- Partager
- Historique

**Annexes** 0

La taille maximale d'un fichier est de 15 Mo et la taille totale maximale est de 100 Mo.

Déclaration sur l'Honneur

Vous devez télécharger la déclaration sur l'honneur, l'imprimer, la faire signer par le représentant légal de votre structure et la joindre ici [Télécharger la Déclaration sur l'Honneur](#)

Déclaration sur l'honneur à télécharger et à faire signer

+ Ajouter la Déclaration sur l'Honneur

Documents téléchargés

Nom du fichier	Taille du fichier (Mo)	Actions
Autres documents		
Vous devez joindre tout autre document pertinent. Veuillez utiliser des noms de fichiers clairs.		
Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter votre agence nationale dont les coordonnées sont disponibles ici : <a href="#">Liste des Agences nationales</a>		
Documents téléchargés		
+ Ajouter un document		
Nom du fichier	Taille du fichier (Mo)	Actions
Taille totale (Mo)	0	

agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE REPUBLIQUE FRANÇAISE Erasmus+ Choisir les vies, servir les espoirs.

Vous devez télécharger le modèle de déclaration sur l'honneur et le faire signer par le représentant légal de votre établissement, avant de le redéposer sur la plateforme.

BOUTON POUR LA SOUMISSION DE LA CANDIDATURE

## Formulaire de candidature ?

Form ID: KA130-HED-835E83E6

Candidat: SORBONNE UNIVERSITE [E10189822 - FR]

Programme: Erasmus+ - Appel 2023 - Session: Session 1 - Type d'action: Accréditation Erasmus pour les consortiums de mobilité de l'enseignement supérieur (KA130-HED)

75 jours restants !

BOUILLON

Brouillon

Soumettre

PDF

Télécharger les traductions des formulaires

### Menu principal

- ✓ Résumé du consortium
- ✓ Organismes participants ③
- ✓ Description du consortium
- ✓ Suivi
- ✓ Annexes ①
- ✓ Liste de contrôle
- Partager ③
- Historique ②

### ✓ Liste de contrôle ⓘ

Avant de soumettre votre formulaire de candidature à l'Agence nationale, veuillez vous assurer que :

- Il remplit les critères d'éligibilité énumérés dans le Guide du programme. [🔗](#)
- Tous les champs pertinents du formulaire de candidature ont été remplis
- Vous avez choisi la bonne Agence nationale du pays dans lequel votre organisme est établi. Actuellement, l'Agence nationale sélectionnée est : FR01 - Agence Erasmus+ France / Education et Formation

#### PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

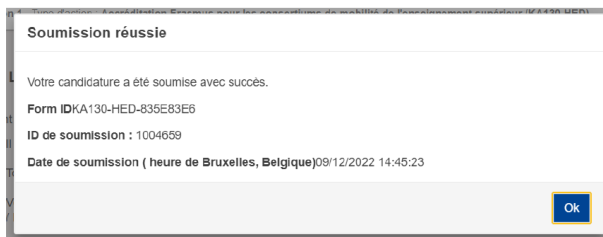
Veillez lire notre déclaration de confidentialité pour comprendre comment nous traitons et protégeons Vos données personnelles. [🔗](#)

Veillez également tenir compte des points suivants :

Les documents prouvant le statut légal du candidat et de chacun des membres du consortium doivent être téléchargés sur le système d'enregistrement des organismes (ORS), ici : [Système d'enregistrement des organismes](#) [🔗](#)

Avant de soumettre votre candidature, veuillez vous assurer que tous les champs demandés ont bien été complétés.

Un message apparait dès que la soumission est effective (capture d'écran à titre d'exemple) :



**Vous recevrez également un mail de confirmation de soumission à l'adresse utilisée pour compléter le formulaire de candidature (i.e. à l'adresse mail de connexion EU Login).**

**Si vous rencontrez le moindre problème lors de la soumission :**

- **Etape 1** : effectuez des captures écran pour « tracer » les difficultés rencontrées
- **Etape 2** : veuillez **sans délai** en informer l'Agence en écrivant à : → votre référent de projet si vous avez déjà un projet en cours (conventions 2023 ou 2024) → [erasup@agence-erasmus.fr](mailto:erasup@agence-erasmus.fr) copie [promotion.superieur@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.superieur@agence-erasmus.fr) si vous candidatez pour la première fois.

# SOMMAIRE

Action Clé 131 : Les fondamentaux

AC 131 : les financements

Candidature

**Ressources**



# POUR VOUS AIDER DANS VOTRE CANDIDATURE

## Le formulaire commenté (Guide condensé candidature AC130, AC131 et AC171)

**APPEL À PROPOSITION 2025**  
**GUIDE DE COMPLÉTION DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE**  
**MOBILITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Avant de commencer à compléter le formulaire de candidature, il est conseillé de prendre connaissance des fiches actions en cliquant sur les liens indiqués :

Action c/c AC-130 : [Accréditation Erasmus des consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur](#)

Action c/c AC-131 : [Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenu par les fonds de politique extérieure](#)

Action c/c AC-171 : [Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenu par les fonds de politique extérieure](#)

Pour accéder à la plateforme Erasmus+ des candidatures en ligne :  
<https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>

**DATE ET HEURE LIMITES DE SOUMISSION :**  
**19 février 2025 à 12h00 (heure de Bruxelles)**

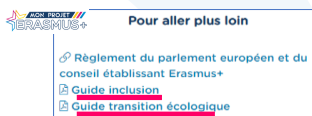
Conseil : la plateforme pouvant être saturée en raison d'un trop grand nombre de connexions, il est conseillé de ne pas soumettre au dernier moment.

Pour vous aider dans votre candidature, vous trouverez sur notre site mon Projet Erasmus+ sur la fiche Action AC131 toutes les informations et en particulier « dans préparer votre candidature », un guide de complétion des formulaires.

[https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide\\_complétion\\_form\\_candidature\\_en\\_ligne\\_aap\\_2025\\_v2111224\\_457.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide_complétion_form_candidature_en_ligne_aap_2025_v2111224_457.pdf)

## POUR VOUS AIDER DANS VOTRE PROJET

Prendre en compte les priorités du programme pour un projet de qualité



Vous devez prendre en compte les 4 priorités du programme dans votre mise en œuvre du programme, dans vos pratiques de gestion. Vous trouverez dans le Guide du programme Erasmus+ 2025 la présentation détaillée des 4 priorités. Votre établissement sera évalué sur votre avancée dans la prise en compte des 4 priorités durant votre projet dans le cadre du monitoring de la Charte ECHE.

Pour vous accompagner, nous mettons à votre disposition différentes ressources :  
1- Le retour des sessions de travail des Journée de l'enseignement supérieur 2022 qui étaient dédiées aux 4 priorités vous le retrouvez sur notre site web

[https://agence.erasmusplus.fr/2022/07/12/jees2022-les-opportunités-et-priorités-du-programme-erasmus/?utm\\_source=Sarbacane&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=JEES%20-%20OCR%20POST%20EVENT](https://agence.erasmusplus.fr/2022/07/12/jees2022-les-opportunités-et-priorités-du-programme-erasmus/?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=JEES%20-%20OCR%20POST%20EVENT) et également sur notre chaîne Youtube

2- Le Guide Inclusion

[https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus\\_49.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus_49.pdf)

3- Le guide Transition écologique

[https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide transition ecologique 261.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide%20transition%20ecologique%20261.pdf)

4- Le Recueil de projet Erasmus+ sur la Citoyenneté européenne

<https://agence.erasmusplus.fr/publications/recueil-de-projets-erasmus-citoyennete-europeenne/>

5- La page Erasmus+ Digital : <https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-digital/erasmus-digital-kit-utilisateurs/>

## Où trouver toutes les informations sur les actions d'Erasmus+ ?



<https://monprojet.erasmusplus.fr/>

Votre organisme souhaite participer au programme Erasmus+ 2021-2027 ?

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	ÉDUCATION DES ADULTES
Vous travaillez dans un établissement scolaire en tant qu'enseignant, chef d'établissement, CPE, ...	Vous travaillez dans un établissement ou un organisme de formation qui délivre un diplôme ou une certification professionnelle.	Vous travaillez dans un établissement d'enseignement de formation ou délivrez un diplôme ou une certification professionnelle.	Vous êtes engagé dans une structure active dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, le travail social.

Opportunités disponibles pour le secteur de l'enseignement supérieur

Appel 1 2022 2023 2024 2025

Mobilité des étudiants	Partenariats pour le développement durable
<p>Des établissements d'enseignement supérieur souhaitent engager la mobilité de vos étudiants en Erasmus.</p> <p>Check Erasmus Pour l'enseignement supérieur</p> <p>Prêt pour Erasmus ?</p>	<p>Des projets mettent en mouvement et s'inscrivent pour les secteurs d'éducation et de formation en Europe et à l'international.</p> <p>Partenariats pour le développement durable</p> <p>Partenariats pour le développement durable</p>
<p>Accompagnement des étudiants en mobilité Erasmus</p>	<p>Partenariats de coopération</p>
<p>Partenariats pour le développement durable</p>	<p>Partenariats Erasmus Mundus</p>
<p>Partenariats pour le développement durable</p>	<p>Mobilité pour l'innovation</p>
<p>Partenariats pour le développement durable</p>	<p>Accès aux enseignements</p>
<p>Partenariats pour le développement durable</p>	<p>Échanges virtuels dans l'enseignement supérieur</p>
<p>Partenariats pour le développement durable</p>	<p>Prêt de matériel</p>
<p>Partenariats pour le développement durable</p>	<p>Unités européennes</p>
<p>Partenariats pour le développement durable</p>	<p>Prêt Erasmus</p>
<p>Partenariats pour le développement durable</p>	<p>Alumni Erasmus</p>



[Guide annuel du programme](#)

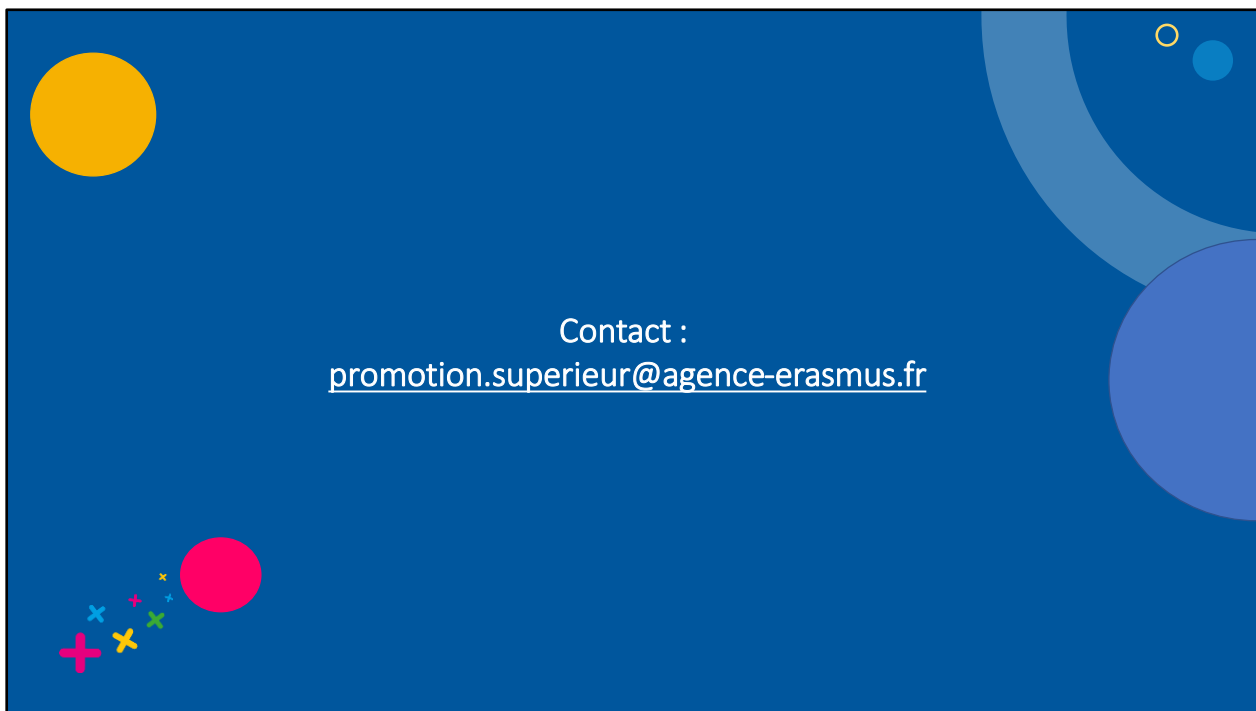


[BOEN](#)

Pensez à lire le document faisant référence à l'année de l'appel

Pour retrouver les informations sur les actions :

- le site Mon Projet Erasmus+ : <https://monprojet.erasmusplus.fr/enseignement-superieur>
- les webinaires Questions/Réponses et supports par action dans le cadre du cycle d'accompagnement « Prêt pour Erasmus+ ? » (<https://agence.erasmusplus.fr/accompagnement-prets-pour-erasmus/>)
- Le Guide annuel du programme Erasmus+ et le BOEN (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale) : <https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>



Nous sommes à l'écoute pour répondre à vos questions.

Adresse mail de contact pour toute question sur votre candidature :  
[promotion.superieur@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.superieur@agence-erasmus.fr)